



● ● ● ●  
Conseil communautaire

15 février 2024

## Rapport de présentation

**I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire**

**Institutionnelle**

***Finances : Le budget 2024***

***a. Le budget 2024 par politique publique***

1. Tarification de l'eau et de l'assainissement
2. Tableau des effectifs au 15 février 2024
3. Instauration de la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de directeur général des services

***b. Le cycle budgétaire 2024 de la communauté de communes***

***Le budget principal***

4. Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget principal
5. Affectation provisoire des résultats 2023
6. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
7. La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
8. La Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
9. La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
10. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
11. Budget primitif 2024 – Budget principal

***Autorisations de programmes :***

12. Pôle enfance santé des Avenières Veyrins-Thuellin – création de l'autorisation de programme
13. Actions relatives à la GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) – modification de l'autorisation de programme
14. Aménagement des structures petite enfance – Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme
15. Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Morestel – modification de l'autorisation de programme
16. Aménagement du Serverin – modification de l'autorisation de programme

***Budgets annexes économie***

17. Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget annexe ZA Isle Crémieu
18. Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe ZA de l'Isle Crémieu
19. Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe ZA Isle Crémieu
20. Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget annexe ZA Pays des Couleurs
21. Affectation du résultat 2023 au budget annexe ZA du Pays des Couleurs
22. Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe Pays des Couleurs
23. Reprise anticipée des résultats 2023 – – Budget annexe ZA Rondeau
24. Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe ZA du Rondeau
25. Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe ZA du Rondeau

***Budgets annexes eau et assainissement***

26.Reprise anticipée des résultats 2023 – budget eau potable

27.Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe eau potable

28.Vote du budget primitif eau potable 2024

29.Reprise anticipe des résultats 2023 – budget assainissement

30.Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe assainissement

31.Vote du budget primitif assainissement 2024

**EPIC (tourisme) :**

32.Vote du budget primitif de l'EPIC – Office de tourisme 2024

33.Attribution de la subvention à l'EPIC

**1. Finances : Le budget 2024**

→ Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets

**RAPPORT**

À l'instar de l'exercice 2023, la situation financière de l'intercommunalité reste saine et conserve des marges de manœuvre permettant de poursuivre les ambitions portées au travers des politiques publiques communautaires.

Le budget 2024 se veut être le budget de l'accélération, la communauté de communes s'étant structurée et ayant développé ses capacités à investir et à déployer. Ainsi, les inscriptions budgétaires permettent de porter la dynamique d'actions pour cette nouvelle année, en déployant les actions et priorités afin de mettre en œuvre le projet du territoire. La démarche de préparation budgétaire a permis d'affiner les réalisations inscrites au budget et d'assurer ainsi la cohérence avec les enjeux du projet du territoire, des orientations des politiques publiques et des capacités à faire de l'institution.

En parallèle, la stratégie budgétaire discutée en débat d'orientation budgétaire se poursuit et s'affine avec le pilotage des crédits de fonctionnement et le maintien des marges de manœuvre tout en prévoyant la possibilité d'utiliser ces marges pour des charges non pérennes.

L'exposé ci-dessous propose dans un premier temps une présentation des crédits budgétaires inscrits par politiques publiques (a) puis dans un second temps une présentation formelle du cycle budgétaire 2024 (b) afin de permettre le vote du budget.

**a. Le budget 2024 par politique publique**

**La petite enfance, l'enfance et les actions en direction de la jeunesse**

La communauté de communes gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en régie directe :

- 9 crèches, 1 micro-crèche, 1 halte-garderie itinérante.
- 3 « Pôles » Relais Petite Enfance (RPE), regroupant chacun 3 animatrices réparties sur l'ensemble du territoire.
- 11 centres de loisirs.

Les changements de pratiques, en lien avec le label écolo crèche obtenu en 2019 par la micro-crèche Isle aux Loupiots, ainsi que les modifications des modalités d'entretien dans l'ensemble des crèches ont démontré leurs effets. Ils ont déjà permis de limiter les impacts de l'augmentation globale des coûts des fluides et consommables. En 2024, cette labellisation est étendue largement aux différentes structures petite enfance et enfance, elle sera menée sur plusieurs années, jusqu'en 2026. Cette démarche est accompagnée par l'association Label vie (44 000 € pour l'ensemble des 25 structures). Elle se traduit notamment par la réorientation des temps de formation et des journées pédagogiques existantes afin d'accompagner :

- La transformation des pratiques des agents ;
- L'élaboration d'un projet pédagogique commun ;
- La mutualisation des interventions ;
- Le pilotage de l'achat des matériels et des jeux dans une logique de sobriété ;

Afin d'optimiser les ressources et harmoniser le service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

En parallèle des chantiers d'amélioration de l'organisation seront menés :

L'analyse de la composition des équipes au regard du cadre réglementaire, de la qualité du service à rendre et des conditions de travail amènera à procéder à des arbitrages et permettra de calibrer justement les organisations permanentes des structures petite enfance et enfance. Dans l'attente de ce travail qui se déroule au 1<sup>er</sup> trimestre, les enveloppes du chapitre 012 sont constituées au regard du réalisé 2023 et des évolutions réglementaires.

Les Balcons du Dauphiné est un territoire de familles, il a retenu toute l'attention de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Isère (CAF) pour être territoire d'expérimentation concernant la définition de zones prioritaires d'offre de service d'accueil des enfants. Un observatoire est ainsi mis en place pour définir l'offre, qu'elle soit publique ou privée, au regard des évolutions démographiques et des besoins du territoire. Dans le secteur de l'enfance, une nouvelle répartition des centres en cohérence avec cette analyse, permettra de rééquilibrer les places d'agrément au plus près des besoins des habitants, dans des locaux adaptés. Ce travail sera mené dans l'optique d'optimiser les ressources eu égard à l'ambition portée. En outre, les listes d'attente sont disparates selon les structures et sont notamment plus importantes pour les enfants de moins de 6 ans. L'accueil des plus jeunes enfants dans les crèches le mercredi permettrait, par exemple, d'améliorer la réponse apportée aux familles et le taux d'accueil dans les deux secteurs.

L'enjeu de mutualisation de locaux avec les communes et notamment pour les Relais Petite Enfance (RPE) et la crèche itinérante sera à préciser dans le cadre du schéma de mutualisation soumis au vote de l'assemblée délibérante en juillet 2024. Un forfait d'occupation des locaux tel que délibéré dans le pacte financier, fiscal et de solidarité devient effectif en 2024.

Les recettes sont en augmentation. La CAF valorise et accompagne plus fortement les collectivités compétentes en matière de petite enfance et enfance ; une augmentation importante de la prestation de service unique (+6,71%) estimée à plus 180 000 € pour 2024 est budgétée, à laquelle s'ajoute l'accompagnement financier sur les projets. Les deux crèches à vocation d'insertion professionnelle, en sont un exemple avec le financement des structures labellisées et de la coordination à hauteur de 27 000 €.

➤ La petite enfance

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	700 849 €	724 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	4 564 948 €	5 068 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 265 797 €</b>	<b>5 792 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	157 620 €	275 000 €
Immobilisations en cours (23)	500 000 €	1 100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>657 620 €</b>	<b>1 375 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	723 258 €	714 000 €
Dotations et participations (74)	2 600 896 €	2 710 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 324 154 €</b>	<b>3 424 000 €</b>

Les postes de chargé de coopération pour le déploiement de la Convention Territoriale Globale (CTG) sont valorisés chaque année. Pour l'année 2024, 3,10 Équivalents Temps Plein (ETP) sont financés à hauteur de 91 000 €.

Le projet de pôle enfance santé aux Avenières Veyrins-Thuellin intégrant la crèche et le RPE, se poursuivra sur 2024. L'intégration d'un centre de santé départemental et d'un centre médico-social départemental, sera précisé au premier trimestre 2024.

Un plan pluriannuel de travaux est en outre déployé sur 3 ans permettant de réaménager, rénover les différents bâtiments afin de garantir une qualité d'accueil aux usagers, aux agents et répondant aux enjeux du projet du territoire. Cela explique l'augmentation des dépenses d'investissement.

- L'enfance et les actions à destination de la jeunesse

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	374 558 €	395 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 351 069 €	1 679 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 627 €</b>	<b>2 074 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	32 500 €	33 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>	<b>33 500 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	443 617 €	551 000 €
Dotations et participations (74)	306 187 €	417 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>749 804 €</b>	<b>968 000 €</b>

L'année 2023 a connu des évolutions sur le secteur de l'enfance. Les besoins d'accueils ont évolué et les capacités de recrutement sur ce secteur ont été plus favorables qu'en 2022. Ainsi, plus de 1 000 inscriptions supplémentaires ont été comptabilisées entre 2022 et 2023. L'harmonisation de la tarification territoriale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 a rendu plus attractive nos centres de loisirs. Une augmentation de 68 000 € de recettes est constatée en 2023.

Les Balcons du Dauphiné ont été retenus comme un des trois « Territoire Éducatif Rural » (TER) de l'Isère. Cette démarche proposée par l'éducation nationale pour une durée de trois ans a pour objectif la mise en dynamique des acteurs éducatifs, sociaux et de santé pour les enfants et jeunes. Cela donne l'occasion de structurer les interventions de l'ensemble des institutions afin de les optimiser et de les coordonner.

Les projets structurants à venir s'intégreront dans ce cadre :

- Le projet éducatif de territoire intercommunal en appui aux projets éducatifs communaux avec la mise en place d'un plan mercredi dont les recettes sont majorées (0,46€/heure/enfant) ;
- La construction d'une offre de loisirs territoriale en coopération avec les acteurs du secteur et notamment les centres sociaux.

La commune de Tignieu-Jamezyieu a souhaité que la compétence enfance soit transférée à la communauté de communes, l'intérêt communautaire a été revu en ce sens en 2023. En septembre 2024, ce transfert sera effectif. En outre, Morestel et les Avenières Veyrins-Thuellin rembourseront

à la communauté de communes l'accueil d'enfants de leur territoire dans des centres communautaires (environ + 15K€) à l'instar de ce qui se pratique en sens inverse (50K€).

Concernant le public jeune, des priorités ont été définies et seront mises en œuvre au sein des autres politiques publiques : l'égalité femme-homme au sein de la jeunesse et la prise en compte de la mobilité.

## L'accueil des gens du voyage

	<u>BP 2023</u>	<u>BP 2024</u>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	26 000 €	26 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	250 939 €	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 939 €</b>	<b>276 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	50 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit une action spécifique concernant les gens du voyage (Action 12 du PLH).

Il est rappelé que la communauté de communes a adhéré au Syndicat d'Accueil des Gens du Voyage (SAGAV) en 2020 (250 k€), en déléguant notamment la gestion de l'aire d'accueil de Frontonas.

La participation versée à la commune de Frontonas au titre de la scolarisation des enfants et du dédommagement des frais techniques et administratifs de la commune s'élève à 25 500 €.

Concernant la recherche d'un foncier pour l'aire de grand passage mutualisée entre les Balcons du Dauphiné, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) et la communauté de communes des Vals du Dauphiné, une seconde étude a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de Lyon. Chaque intercommunalité doit vérifier les propositions de tènements susceptibles d'être mobilisés aux vues des accès réseaux, eau assainissement.

Toujours dans le cadre de cette mutualisation, une étude relative au potentiel élargissement du périmètre du SAGAV au pays voironnais a été réalisée en 2023 par KPMG, les résultats doivent être présentés. Les décisions finales seront rendues et feront l'objet d'une décision modificative s'il y a lieu.

Concernant l'aire d'accueil à réaliser sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, un tènement foncier a été identifié sur la zone du Perrier. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023 pour évaluer les conditions d'accès depuis la route départementale, les conditions d'installations d'une douzaine d'emplacements ainsi que le réaménagement du bassin de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités présent sur la parcelle. Toutefois, la commune a souhaité réinterroger les possibilités d'aménagement sur un autre secteur, sur un tènement propriété communale à proximité de la Zone d'Activités (ZA) du Bert. La réflexion est en cours, se posent plus particulièrement des questions environnementales et d'aléas sur des risques d'inondation. Pour rappel la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire se fera sous maîtrise d'ouvrage du SAGAV.

## Les équipements sportifs

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	638 456 €	672 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	475 094 €	521 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	111 516 €	77 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 066 €</b>	<b>1 270 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	50 000 €	0 €
Immobilisations corporelles (21)	201 550 €	199 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>251 550 €</b>	<b>199 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	170 819 €	181 000 €
Dotations et participations (74)	11 181 €	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 000 €</b>	<b>192 000 €</b>

La communauté de communes assure la gestion de trois équipements sportifs (une piscine, un gymnase, une piste d'athlétisme), tous situés au sud du territoire, sur la commune de Morestel. De plus, dans le cadre de sa compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, la communauté de communes adhère au syndicat du gymnase du lycée la Pléiade et verse chaque année sa contribution financière.

L'égal accès au service est un enjeu majeur du projet du territoire. Cependant, pour la natation scolaire, tous les élèves de cycle 2 ne peuvent être accueillis et fréquentent les piscines limitrophes. De ce fait, les écoles ou communes paient de façon différenciée du fait de leur lieu d'habitation, une proposition de correctif sera proposée en 2024. De plus, la faisabilité d'un équipement aquatique sur l'ouest du territoire est à l'étude, le modèle économique est précisé.

Le bureau communautaire a décidé la création d'un comité de travail « le territoire et le sport » afin de déterminer le périmètre d'intervention respectif des communes et de la communauté de communes pour assurer un égal accès à tous et pour tous. L'initiation au triathlon Balcons a permis de promouvoir les différentes activités sportives et de nouvelles inscriptions auprès des écoles sportives et au sein de l'équipement intercommunal ont été constatées. La promotion de cette pratique sportive continue par le soutien à l'organisation d'une 2ème édition.

### ➤ Terre de jeux 2024

La communauté de communes, labellisée Terre de jeux et centre de préparation aux jeux, s'engage avec les communes pour déployer une dynamique territoriale autour de la promotion du sport. Elle accompagne les habitants du territoire dans la pratique sportive et des actions de prévention tel le

savoir nager pour les scolaires mais également au sein des structures petite enfance-enfance qu'elle gère, auprès des agents de la collectivité et par l'organisation des événements sportifs tels que le Fitdays triathlon.

2023 a été une année sportive tant au regard des animations proposées que de la préparation de l'accueil des athlètes. Différents événements ont été initiés, revisités par les communes, les associations et la communauté de communes.

Le territoire des Balcons du Dauphiné est le deuxième de l'Isère en matière de nombre de communes labellisées.

Les travaux de modernisation de la rivière de l'Isle de la Serre débutent en janvier 2024. Ils ont été rendus possibles grâce à l'appui en ingénierie de la communauté de communes et l'approbation d'une avance de trésorerie. Le projet est financé à 80% par des subventions. Le gîte du Serverin sera livré au deuxième trimestre 2024 permettant ainsi l'accueil des athlètes kayakistes sélectionnés pour les Jeux Olympiques (JO). Celui-ci sera commercialisé par l'Office de Tourisme des Balcons du Dauphiné et fera l'objet d'une convention entre les deux entités.

Le montant du budget pour animer et dynamiser le territoire par Terre de jeux est identique à celui de 2023 (59 000 €). En 2024, les crédits servent à l'organisation pour la deuxième année consécutive du triathlon sur le site de la « Vallée bleue ». Cet événement a eu des répercussions sur le tourisme, l'économie et la pratique sportive. Le site a été apprécié par la fédération et pourrait être retenu pour les championnats de France en 2025.

Cette mobilisation contribue au développement d'un sentiment d'appartenance au territoire. Pour 2024, celle-ci pourra être mise en exergue par le relais de la flamme de l'Isère : un événement sport-culture pour les JO en lien avec le département, les associations, les communes, les centres sociaux, les habitants, les sportifs et les territoires limitrophes.

**Les services à l'utilisateur en milieu rural : accompagnement des habitants et la création de tiers lieux, lieux de vie**

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	104 000 €	112 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	351 262 €	381 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	500 €	78 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 762 €</b>	<b>571 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	39 000 €	13 000 €
Immobilisations en cours (23)	503 400 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 400 €</b>	<b>13 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	12 900 €	13 000 €
Dotations et participations (74)	60 000 €	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 900 €</b>	<b>93 000 €</b>

Deux Espaces France Services (EFS) sont gérés par la communauté de communes et le lieu de vie de Villemoirieu est désormais ouvert. En 2023, l'activité a été marquée par :

- La fermeture des trésoreries et de certains bureaux de poste ;
- Le remplacement de 50% des permanences physiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) par des permanences dématérialisées ;
- Une augmentation soutenue des appels et sollicitations du public (+ 62% depuis 2021, entre 2 800 et 3 000 appels par mois).
  - Un accueil optimisé pour améliorer l'accès aux services

Depuis septembre 2023, un travail est engagé avec les 6 polarités de bassin de services afin de structurer les fonctions d'accueil du territoire et améliorer ainsi la réponse aux usagers. La mise en réseau des secrétaires de mairie permet en parallèle de déployer des outils communs et ainsi garantir une couverture du territoire optimisée. Un poste en renfort d'activité est prévu, le temps d'engendrer les gains de cette structuration.

La mise en réseau des centres communaux d'action sociale a été engagée à travers l'élaboration des Analyses des Besoins Sociaux (ABS), obligatoires pour les communes de plus de 1 500 habitants et perdurera sur 2024. Les enjeux sont ainsi mieux maîtrisés et la réponse est plus adaptée.

En parallèle de ce travail, le déploiement d'un portail mutualisé de services devrait permettre d'améliorer l'accès aux services communaux et communautaires des habitants. Il contribuera en outre à créer une base de connaissances communes aux agents communaux et intercommunaux. La mise en ligne des services n'entraînera pas de dégradation de la relation à l'utilisateur, le temps gagné est redéployé pour renforcer les activités d'accueil physique et téléphonique. Les structures d'accompagnement numérique sont mises en réseau afin d'améliorer les articulations d'entre elles.

➤ Un guichet unique en matière de logement

En 2024, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), intègre la direction des services publics à l'usager permettant de poursuivre et renforcer l'accompagnement auprès de la population dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement. Sur le territoire, ce service est porté par l'Association pour une GEstion Durable de l'Énergie (AGEDEN), conventionnée avec la communauté de communes jusqu'en 2025 notamment sur une mission de conseil en énergie.

Il renforce le rôle de guichet unique en matière de logement pour accompagner les habitants sur ces questions au travers des nombreuses permanences de partenaires (ADIL, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et Solidaires pour l'Habitat (Soliha)) et de par les nombreuses instructions de demandes « MaPrimeRénov' » qui sont déjà réalisées par les agents communautaires. La communauté de communes formulera en 2024 une proposition globale d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.

➤ Des dépenses en évolution, des recettes qui augmentent et se diversifient

Le budget dédié à cette politique publique est principalement lié à des dépenses de fonctionnement bâtementaire : fluides, maintenance, entretien des locaux et l'adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). L'ouverture du lieu de vie de Villemoirieu entraîne leur augmentation. Celle-ci sera compensée par les recettes liées à la location des espaces. En effet, un groupe projet composé d'environ 25 personnes (habitants, associations, entrepreneurs et acteurs du secteur privé, élus, agents de la communauté de communes) copiloté avec le conseil de développement travaille sur des propositions pour préciser le fonctionnement du lieu de vie : les valeurs portées, les orientations, les activités, la gouvernance, le fonctionnement et la gestion du lieu. Des propositions pour son fonctionnement seront faites au premier trimestre 2024.

Les recettes (93 000 €) sont en augmentation progressive, du fait d'une revalorisation du soutien de l'État à hauteur de 5 000 € par an jusqu'en 2026 pour atteindre à terme 50 000 € par EFS.

## Le développement de l'offre de soins

Le territoire des Balcons du Dauphiné n'échappe pas aux tensions nationales en termes d'accès aux soins. Au-delà de nombreux projets émergents, des concurrences intra et extras territoriales sont à l'œuvre. Ces projets sont portés par des professionnels, des communes, etc. Aussi, au-delà des réalisations bâtimementaires, l'enjeu majeur de cette année est l'instauration à l'échelle du territoire, telle que prévu dans les orientations de la politique publique, d'un Conseil Local de Santé (CLS) qui permettra de rassembler une pluralité d'acteurs autour d'un diagnostic partagé afin d'identifier les besoins des habitants et d'y apporter une réponse globale. Au-delà des corps médical et paramédical, il regroupera des professionnels représentatifs des différents déterminants de la santé (éducation, action sociale, sport, aménagement du territoire, habitat, gestion des eaux, environnement, culture, agriculture, ...), des élus et des habitants du territoire.

L'objectif est de favoriser une interconnaissance des acteurs du territoire et de créer des espaces de débats pour assurer une co-construction de la mise en œuvre des orientations et des actions futures dans le cadre du CLS. En effet, à l'appui du conseil local de santé, sera élaboré avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un contrat local de santé qui permettra de décliner de façon opérationnelle l'ensemble des orientations stratégiques.

Le CLS a vocation à être effectif dès l'approbation par l'ARS de la démarche, démarche matérialisée par un courrier d'engagement transmis en décembre 2023.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	13 800 €	94 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	11 800 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 600 €</b>	<b>94 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	600 000 €	650 000 €
Immobilisations en cours (23)	200 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>1 150 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres produits de gestion courante (75)	101 433 €	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 433 €</b>	<b>140 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement perçues (13)	210 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 000 €</b>	<b>0 €</b>

Cette mise en discussion du territoire n'empêche pas d'avancer sur les priorités communautaires. En un an seulement, deux projets bâtimementaires d'envergure ont été validés par les élus communautaires, réaffirmant le champ d'intervention de la communauté de communes en matière de santé dans le cadre de l'intérêt communautaire « création, gestion et entretien des maisons de santé pluriprofessionnelles situées sur les communes identifiées « polarités bassin de vie » structurant l'armature urbaine du territoire des Balcons du Dauphiné dans lesquelles les dynamiques sont à créer ou à renforcer » :

- Le pôle enfance-santé sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin ;
- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Morestel.

Des discussions sont en cours avec le département de l'Isère qui a validé le principe de l'intégration du centre médico-social et d'une offre de santé par le salariat de médecins généralistes dans le pôle enfance-santé des Avenières Veyrins-Thuellin. Cela permettrait en effet d'apporter des réponses intégrées aux familles du territoire. Afin d'inscrire la réalisation de ce pôle dans une programmation pluriannuelle une Autorisation de Programme (AP) décomposée en crédits de paiement est proposée de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
9 000 000 €	300 000 €	700 000 €	2 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €

À Morestel la communauté de communes se porte acquéreur du bâtiment de la cure qui appartient au groupement hospitalier Nord Isère, une enveloppe de 650K € est inscrite en dépense d'investissement, hors AP à cet effet.

Dans l'intervalle de la fonctionnalité des bâtiments, deux projets intermédiaires sont à l'œuvre, l'un à Morestel soutenu par la communauté de communes avec des dépenses nouvelles, de 60 K€ en fonctionnement/an et 150 K€ en investissement et l'autre sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, (secteur Veyrins-Thuellin) porté principalement par la commune.

Enfin, la communauté de communes a été sollicitée par les médecins de Montalieu-Vercieu concernant leurs difficultés à absorber leurs charges de fonctionnement très importantes. La communauté de communes finance la réalisation par un cabinet extérieur d'un audit organisationnel et financier avant de se prononcer sur une possible aide (15 K€). L'objectif visé est de disposer d'une appréciation générale sur le fonctionnement de la structure au travers de l'analyse de son modèle économique et de proposer des préconisations en termes d'organisation pour garantir le respect du cadre fixé par la communauté de communes. Cet audit également sera utile pour les futurs projets de MSP.

## La culture

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	269 500 €	245 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	234 380 €	313 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	38 000 €	43 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>541 880 €</b>	<b>601 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	13 500 €	13 000 €
Dotations et participations (74)	62 000 €	102 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 500 €</b>	<b>115 000 €</b>

La politique publique votée à l'unanimité en juillet 2022 comporte 4 orientations. Cependant, elle est déployée partiellement. En effet, 78 % du budget a été alloué en 2023 aux festivals. L'objectif 2024 est d'utiliser ces deux temps forts pour améliorer les parcours culturels des habitants et la stratégie intercommunale :

- Développement de l'éducation artistique et culturelle territoriale ;
- Favoriser l'égalité d'accès à la lecture publique ;
- Valoriser, identifier le patrimoine culturel permettant le déploiement de l'offre touristique au travers du Label Pays d'Art et Histoire ;
- Mise en œuvre d'une programmation et communication territoriale unique.

L'enjeu est l'accès à la culture pour tous et par tous sur le territoire des Balcons du Dauphiné. Un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) formalise cet engagement. Elle fait partie intégrante du territoire éducatif rural, qui vise notamment à augmenter le patrimoine culturel des enfants du territoire afin de garantir leur égale chance d'accéder à la poursuite d'étude.

La résidence d'artiste installée depuis septembre 2023 se poursuit sur 3 ans et permet de travailler en direction de publics spécifiques. En 2024 et 2025, un budget de 17 K€ annuel est contractualisé avec la compagnie.

En lien avec l'élaboration du schéma de mutualisation, des temps de travail ont débuté avec les polarités qui possèdent une salle de spectacles. Une volonté de mettre en place une offre et un agenda culturel territorial ainsi que la mutualisation de matériels émergent. La refonte du site internet et la réalisation du portail citoyen permettra cette mise en œuvre.

Enfin, la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire débute dès le premier trimestre 2024. Ce travail est important et nécessaire pour poursuivre la politique de valorisation du patrimoine du territoire portée dans le cadre du déploiement de la politique tourisme. Un chef de projet est recruté pour une période d'un an afin de réaliser le diagnostic, cette dépense est compensée partiellement par une recette nouvelle.

## L'habitat – logement

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	102 300 €	215 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	113 378 €	105 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	26 700 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 378 €</b>	<b>325 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'équipement versées (204)	813 702 €	996 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>813 702 €</b>	<b>996 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	41 750 €	97 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 750 €</b>	<b>97 000 €</b>

La compétence habitat logement est une compétence partagée entre les différents échelons institutionnels (État, région, département, communes et intercommunalité). Elle a été réaffirmée lors de la fusion des intercommunalités en 2017 avec la volonté d'uniformiser la politique habitat logement à l'échelle des Balcons du Dauphiné et de mener une action volontariste dans ce domaine. Elle s'est traduite dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025.

L'intercommunalité est donc engagée dans des actions relatives à :

- La production neuve de logements locatifs sociaux ;
- La réhabilitation du parc de logements locatifs sociaux ;
- La transformation de bâtiments communaux en logements ;
- Le maintien du dispositif expérimental en hébergement d'urgence et d'insertion.

Aujourd'hui, les orientations de la politique habitat logement du projet de territoire restent à définir. Le PLH fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2024, sa cohérence avec les orientations définies, sera analysée.

Comme annoncé dans la politique service en milieu rural, la communauté de communes précisera son engagement en faveur de la rénovation thermique des logements. Une partie du sujet sera traitée en 2024, via le lancement d'une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : celle lancée avant l'adoption du PLH a été prorogée par 2 fois pour prendre fin au 31 août 2022. Cet outil s'avère toujours plus que nécessaire. Ce sujet d'importance croissante (eu égard au renchérissement des coûts de l'énergie et de l'inflation qui pèsent sur le budget des ménages et qui sont des facteurs supplémentaires de précarisation) et les enjeux d'adaptation au vieillissement sont quant à eux structurellement croissants. L'animation OPAH nécessitera des crédits nouveaux vis-à-vis de 2023 (année « blanche » suite à la fin de l'OPAH précédent en 2022). 80 000 € sont ainsi nécessaires en 2024 pour l'accompagnement au montage de dossier première année de montée en charge puis environ 140 K €/an les années suivantes. Cette dépense fait l'objet d'une recette de 70K€/an via une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)).

Côté aides aux travaux, l'enveloppe nécessaire en investissement sera affinée selon la montée en puissance de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) une fois la nouvelle convention adoptée et l'animation lancée d'ici mi 2024. L'effet levier de l'aide communautaire, dans la mobilisation d'autres aides ou dans le passage à l'acte pour les ménages, seront particulièrement regardés.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur les six polarités de bassins de service du territoire, il est également prévu la mise en place d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU). Dans ce but, des études préalables seront engagées afin de préciser les secteurs et conditions propices. 90 K€ sont prévus en 2024 et autant en 2025, l'ANAH participant à hauteur de la moitié des dépenses.

Parmi les autres enjeux figurent l'accélération prévisible de la rénovation de bâtiments communaux en logements à vocation sociale suite aux efforts de communication réalisés (après plusieurs « années blanches »), ainsi que l'augmentation de la réhabilitation du parc de logements sociaux dans le cadre de la Loi Climat résilience qui interdit la location des logements en classe énergétique G en 2025 et classe F en 2028. Les budgets sont prévus.

Le comité de travail habitat logement a par ailleurs mis en évidence la nécessité de prioriser la gestion des situations d'hébergement d'urgence à l'échelle intercommunale et notamment, la nécessité d'un accompagnement social renforcé et professionnel. Des propositions seront réalisées au premier semestre 2024. L'intérêt d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a notamment émergé.

La commission sociale intercommunale permet une mise en réseau des centres communaux d'action sociale et s'oriente vers une nouvelle structuration permettant de renforcer l'accompagnement de façon commune et solidaire. Elle prend notamment un rôle dans le suivi des attributions des aides du fonds social de l'OPAH et se saisit de situations complexes au niveau du relogement.

## L'insertion

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres charges de gestion courante (65)	193 000 €	193 000 €
<b>Total</b>	<b>193 000 €</b>	<b>193 000 €</b>

Politique publique nouvellement approuvée : cette politique demande maintenant à être mise en œuvre dans toutes ses dimensions. L'enjeu de la collectivité est bien de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une forte dimension partenariale et en transversalité avec d'autres politiques publiques déjà votées.

Le budget 2024 est identique à l'année précédente. Un important travail de mise en réseau, de partenariat et de coordination d'acteurs est en cours afin d'améliorer les prises en charge. C'est tout le rôle et toute la mission du chargé d'inclusion-insertion d'impulser un travail de partenariat et de réseau avec les différents acteurs concernés. Concernant la dématérialisation croissante, ce travail permettra de faire connaître les services et les différents espaces proposant une offre numérique, d'accompagner le maillage territorial en matière numérique, d'encourager les initiatives d'acquisition ou de mise à disposition de matériel pour des ménages modestes.

L'attribution de subventions à des partenaires engagés dans l'insertion des jeunes et l'activité économique des adultes éloignés de l'emploi sera menée à l'identique tout en orientant les actions de ces partenaires dans le sens des objectifs définis de la politique insertion-inclusion.

Les subventions sont réparties ainsi :

- 132 880 € à la Mission Locale Nord-Isère ;
- 40 800 € à l'association OSEZ ;
- 15 000 € à l'association ARRC.

Les autres axes stratégiques d'intervention se déclinent ainsi :

- Développer des clauses d'insertion dans les marchés publics en lien avec les stratégies patrimoniales, des marchés publics, de l'économie et en lien avec les communes ;
- Faciliter le parcours de vie des habitants pour des situations de vulnérabilité dont les personnes victimes de violences intra-familiales en partenariat avec le département, les centres sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les professionnels de santé, le centre de santé sexuelle ;
- Participer au réseau équipe technique jeune : la communauté de communes a un rôle de facilitateur et d'interface de la mise en réseau dont l'objectif est de basculer sur des actions collectives et non individualisées ;
- Développer et préciser le projet d'une ressourcerie à Saint-Chef en lien avec la politique de développement économique et par ailleurs inscrit dans le projet d'ORT. Ce projet est en phase d'étude et fera l'objet d'une décision modificative en cours d'année, si nécessaire.
- Accompagner la mobilité solidaire.

## Le développement économique

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Charges à caractère général (011)</b>	366 800 €	490 000 €
<b>Charges de personnel et frais assimilés (012)</b>	307 225 €	327 000 €
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	626 000 €	581 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 025 €</b>	<b>1 398 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Immobilisations incorporelles (20)</b>	175 000 €	120 000 €
<b>Immobilisations corporelles (21)</b>	749 500 €	305 000 €
<b>Immobilisations en cours (23)</b>	620 000 €	0 €
<b>Subventions d'équipement versées (204)</b>	711 355 €	686 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 255 855 €</b>	<b>1 111 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)</b>	0 €	52 000 €
<b>Fiscalité locale (731)</b>	140 000 €	150 000 €
<b>Dotations et participations (74)</b>	176 440 €	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>316 440 €</b>	<b>272 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Subventions d'investissements reçues (13)</b>	210 000 €	180 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 000 €</b>	<b>180 000 €</b>

### ➤ Économie de proximité et filières durables

Le soutien à l'économie de proximité s'affirme notamment pour garantir le dynamisme des bourgs centres, pérenniser le tissu économique et ainsi l'emploi. De plus, l'économie agricole représente une part importante de l'économie locale et donne l'occasion d'accompagner le développement de filières durables (alimentation) afin d'encourager la consommation locale. Raison pour laquelle la communauté de communes a pris la compétence facultative pour le soutien à la filière agricole.

Ainsi, en 2024, l'étude d'opportunité d'un projet de valorisation de la production alimentaire locale pour créer des débouchés pérennes et sécurisés sera lancée. Cette priorité sera prise en compte dans l'ensemble des politiques et services.

En effet, la filière alimentaire apparaît comme stratégique car elle permet de répondre à différentes politiques et enjeux du territoire : lien avec la vitalité commerciale des centres bourgs au travers des actions de développement du commerce et de l'artisanat alimentaires, lien avec la politique

touristique qui fait des savoir-faire locaux un facteur d'attractivité du territoire, circuits-courts favorables à la réduction des besoins de mobilité, offre de consommation alimentaire de qualité et relocalisée pour la population, possible relocalisation des activités de transformation (cuisine centrale, légumerie/ conserverie, avec volet insertion) lien avec la politique santé, lien avec la prévention et valorisation des déchets (méthanisation, gaspillage alimentaire), production d'Énergies Renouvelables (EnR) et captation de carbone, maintien des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources en eau.

La convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Isère a été revue en cohérence avec les enjeux identifiés et comme outil de déploiement du projet du territoire des Balcons du Dauphiné.

➤ Grands comptes et territoire d'industrie

L'accompagnement des grands comptes dans leurs problématiques immobilières et d'aménagement est aussi une mission première. Peuvent être cités notamment les projets d'extension de Biomérieux, MTB, Mermet et Sigma ; les problèmes d'accès routier à Biomérieux, MTB Trept, Walibi et Hexcel. Le territoire a été labellisé « Territoire d'industrie » dans le cadre d'une candidature commune avec les communautés de communes des Vals du Dauphiné et de Bièvre Est, au dernier trimestre 2023. Un poste mutualisé d'animation sera hébergé par les Vals du Dauphiné.

L'année 2024 est une année de transition afin de réorienter les actions historiques portées par la communauté de communes. Le budget proposé pour 2024 est stable vis-à-vis de 2023, en fonctionnement comme en investissement. Environ 90 K€ sont proposés en fonctionnement (dont 49 K€ pour le soutien à la création d'entreprises par les subventions à Initiative Nord Isère et à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique et 18 K€ prévus pour des actions d'animation économique et de structuration de filières, en partenariat notamment avec les chambres consulaires). En investissement, 611 K€ de dépenses sont prévus dont 526 K€ pour le financement du Transport à très Haut Débit (THD), 50 K€ pour le fonds d'aides aux commerces et 35 K€ pour les études voie verte/ViaRhôna.

Parallèlement au travail de développement de filières, les projets d'extension des zones d'activités sont priorisés et phasés. En 2024, la communauté de communes se concentre sur l'extension du parc d'activités des Couleurs. Les nouveaux espaces commercialisés doivent être réservés aux projets d'entreprises les plus impactant en termes d'emplois et de plus-value territoriale, en cohérence avec les priorités énoncées ci-dessus. La création de richesse territoriale ne repose plus uniquement sur le modèle des terrains aménagés et vendus aux entreprises. D'une part, les Zones d'Activités Économiques (ZAE) représentent une partie seulement de l'emploi total d'un territoire, notamment avec la résidentialisation croissante des activités. De plus, dans un contexte de foncier rare, l'intérêt d'une maîtrise publique des terrains commercialisés en ZAE (par le bail et non la vente) devient une piste sérieuse en lien avec la stratégie posée.

➤ La politique foncière pour le développement des activités économiques (budgets annexes)

Les budgets annexes de zones d'activités recensent les recettes et dépenses liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains.

Pour 2024, il est prévu la poursuite des études préalables à l'extension du parc d'activités des couleurs à Arandon-Passins. Les dépenses prévues sur le budget annexe du Rondeau concernent des fins de travaux et des marchés nécessaires à l'extension du parc d'activités finalisée en 2023 ainsi qu'une enveloppe d'équilibre.

Au niveau des recettes, il s'agit de la commercialisation des terrains qui étaient sous compromis au 20 septembre 2023, à savoir 9 projets d'entreprises sur 6 zones d'activités.

Dépenses prévues :

Budget annexe des Couleurs : 215 000 € d'études et d'honoraires liées aux cessions.

Budget annexe de l'Isle Crémieu : 2 000 € pour des honoraires liés aux cessions.

Budget annexe du Rondeau : 378 000 € (notamment frais divers liés à la commercialisation de l'extension).

Recettes prévues :

Budget annexe des Couleurs : 150 000 € de vente de terrains.

Budget annexe de l'Isle Crémieu : 72 597 € de vente de terrains.

Budget annexe du Rondeau : 802 000 € de vente de terrains.

➤ Le développement touristique

En matière de tourisme, les Balcons du Dauphiné portent de nombreux projets portant sur les itinérances douces et le cyclotourisme, le soutien à des événements cyclistes, l'animation du collectif Léman Lyon de mise en tourisme de la ViaRhôna, la poursuite du maillage entre la ViaRhôna et la voie verte. Cela est cohérent avec la politique publique développement touristique retenue pour principaux axes de travail : le Rhône, la nature, le patrimoine et le vélo.

Côté voies vertes, aménagements comme équipements, les projets en gestation sont très nombreux. La priorisation dans le cadre du collectif Léman Lyon de la mise en tourisme de la ViaRhôna nécessite de planifier les itinéraires en gestation.

Les propositions pour 2024 vont en ce sens : travail sur le déplacement de la ViaRhôna et de la voie verte au droit de Biomérieux et MTB, finalisation de la liaison entre la voie verte et la ViaRhôna entre Crémieu et Saint-Romain de Jalionas, pose de la signalétique touristique et de services dans le cadre du collectif Léman Lyon, lancement des études préalables à l'aménagement de la liaison entre la CAPI et la voie verte. L'identification et le balisage de boucles cyclo touristiques locales sont également en projet, et se déploieront une fois les tracés du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et du schéma d'itinéraires cyclables d'accès aux services validés, afin d'assurer cohérence et complémentarité.

Le budget proposé pour 2024 est stable vis-à-vis de 2023. En fonctionnement : 722 K€ sont prévus au lieu de 723 K€ en 2023, avec un glissement de l'affectation des crédits relatifs aux subventions au Tour du Valromey (TVO) et Alpes Isère Tour (AIT) du chapitre 011 au chapitre 65, par le biais de la subvention intercommunale à l'office de tourisme qui portera désormais budgétairement ces partenariats (36 000 €). En investissement : 560 K€ pour 621 K€ en 2023.

## La mobilité

2023 a été une année de bascule et d'accélération dans la mise en œuvre des projets mobilité. Les projets se lancent (schéma d'accessibilité cyclables aux services, pour lequel le prestataire a été retenu en juillet 2023) pour un déploiement en 2024 (covoiturage, location de Vélos à Assistance Électrique (VAE), plan stratégique mobilités...). Pour mener à bien ces projets, un poste de chef de projet (contrat de projet de 2 ans) a été créé.

Une animation est aussi assurée avec les autres directions portant des projets liés à la mobilité (plan de déplacements des agents avec la direction des ressources humaines, enquête sur les besoins de mobilité en termes d'insertion avec la direction des services en milieu rural, etc.).

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	42 000 €	59 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012) <sup>1</sup>		135 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	69 707 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 707 €</b>	<b>254 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	5 000 €	0 €
Immobilisations corporelles (21)	75 000 €	91 000 €
Subventions d'équipements versées (204)	0 €	90 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>	<b>181 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	0 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement (13)	0 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>

Inscrit dans les orientations de la politique mobilité, le projet de liaison voie verte CAPI/Balcons du Dauphiné par le marais du Catelan a conduit à la sélection d'un itinéraire préférentiel au deuxième trimestre 2023. Des études environnementales préalables à la phase projet doivent s'engager en 2024.

<sup>1</sup> Les charges de personnels ne sont pas indiquées en 2023, un seul agent étant attaché à ce secteur.

L'enjeu d'anticiper les besoins budgétaires (et les sources de financement mobilisables) pour le déploiement des futures actions ressort :

- La mise en œuvre du schéma d'itinéraires cyclables qui nécessitera sans doute un fond de concours spécifique pluriannuel (1 million €/an nécessaires annoncés) ;
- L'aménagement de la voie verte du Catelan (1,5 million € annoncés) ;
- La possible participation financière à la poursuite des études pour le projet de liaison en tram-train Lyon-Crémieu (environ 100 000 €/an sur 3 à 4 ans à compter de 2024, à préciser).
- Le plan de déplacements des agents (achats vélo, forfait mobilité durable...) ;
- Les besoins en communication/publicité (sur l'offre de covoiturage, la location de vélo, etc.) ;
- L'émergence possible de nouveaux services identifiés dans les actions de moyen terme (transport à la demande, autopartage, etc.).

## L'observation et Système d'Information Géographique (SIG)

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)		34 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)		106 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>140 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)		5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>

La stratégie d'observation du territoire et SIG répond au projet du territoire qui affirme la volonté d'inscrire l'observation du territoire dans le processus. Elle se réfère aussi au schéma directeur informatique et numérique qui prône la structuration d'un système d'information géographique au sein de la collectivité.

La direction observation du territoire et SIG intervient régulièrement en support des autres directions et nécessite une enveloppe budgétaire « modeste » (23 K€ en 2024). Le déploiement de l'architecture technique/informatique et organisationnelle du système d'observation en 2024 requiert de disposer de l'appui d'un(e) chargé(e) de déploiement (contrat de projet d'un an financé par le fonds Leader). Cela limitera aussi les besoins en prestation pour l'acquisition et la structuration de données.

La stratégie d'observation territoriale est en cours de réflexion avec le comité de travail. Il est prévu en 2024 de finaliser le travail en cours visant à proposer des observatoires métiers pour l'enfance et la petite enfance ainsi que l'habitat/logement/ foncier. Un prestataire a par ailleurs été missionné au second semestre 2023 afin de mettre à jour et compléter les données en notre possession sur le foncier intercommunal, notamment dans les ZAE (résultats en 2024). En outre, en complément des schémas directeurs en cours de réalisation, un marché de géoréférencement des réseaux d'eau et d'assainissement (250 k€ HT pour l'eau et 300k€ TTC pour l'assainissement) est prévu cette année afin de respecter d'une part les préconisations du décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement, d'autres part, initier la mise en place de la gestion patrimoniale. Ces études sont financées sur les budgets annexes eau et assainissement.

Cette mission a permis d'accompagner les communes qui le souhaitent dans la cartographie des zones d'accélération EnR et l'élaboration de leur diagnostic social afin de construire les Analyses de Besoins Sociaux (ABS).

## L'urbanisme foncier

En 2024, le positionnement des polarités de bassin de services comme relais du projet du territoire continue à la fois par la mise en place de stratégies partagées en matière de mobilité, de commerce de proximité, d'accueil, d'enfance, d'habitat et de logement, etc. Une étude pour la mise en place d'une OPAH-RU est budgétée. En parallèle la mise en réseau des polarités intermédiaires est lancée notamment afin de préciser les mutualisations à déployer pour le territoire. En outre la communauté de communes mobilise ses moyens en ingénierie pour accompagner les communes dans le déploiement des actions portées dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Au-delà des enjeux concernant la maîtrise foncière, 15 politiques publiques sont désormais votées, et nécessitent la construction d'une stratégie foncière pour permettre l'atteinte des objectifs identifiés et guider l'action intercommunale. Ce travail est mené en interne sans répercussion budgétaire. Celle-ci sera proposée au vote du conseil communautaire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. 150 K€ sont fléchés pour permettre d'ores et déjà l'acquisition de foncier stratégique, cette enveloppe pourra être réévaluée en cours d'exécution budgétaire en fonction de l'ambition posée.

Au même titre que la convention de veille foncière qui lie l'intercommunalité à l'EPORA, le partenariat avec la SAFER joue un rôle notable dans la mise en œuvre de cette stratégie foncière, il est actualisé au regard des enjeux identifiés.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)		88 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)		382 000 €
Autres charges de gestion courante (65)		187 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>657 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)		150 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>150 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)		33 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 000 €</b>

En 2024, le travail d'amélioration des pratiques d'instruction des autorisations du droit des sols et notamment, ce qui concerne la dématérialisation est poursuivi, il fait l'objet d'une actualisation de la convention. Des nouveaux services pourraient être proposés tel que prévu par le pacte financier, fiscal et de solidarité. 17 K € sont inscrits au budget 2024 pour optimiser via une actualisation du logiciel, le travail des instructrices et des personnels communaux. Il est également prévu de recourir ponctuellement à une prestation externalisée d'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'assurer la continuité du service en cas de départ non remplacé et/ou d'arrêt maladie long. Il s'agit d'une prestation de « secours » qui n'a pas vocation à être institutionnalisée. Les dépenses en 011 sont dans ce cadre couvertes en tout ou partie par les « non dépenses » en 012.

Près de 190 K€ concernent la cotisation au SYndicat Mixte de la BOucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) et 32 K€ les permanences des architectes conseils du CAUE comme en 2023. Il est mis fin au financement particulier (5 K€) de la présence de l'architecte conseil aux réunions avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

## **Les cycles de l'eau**

### 1. Tarification de l'eau et de l'assainissement

Un travail a été réalisé par le conseil d'exploitation de la régie sur les projets d'investissement et les modalités de tarifications pour l'année 2024.

Tout d'abord, les élus du conseil d'exploitation ont confirmé les priorités définies en 2020 suite à la prise de compétence. Ainsi, en 2024, il s'agit de prioriser les travaux et interventions afin de garantir :

- L'atteinte de 80 % de rendement ;
- Le renouvellement des réseaux AEP en 80 ans (soit 7 km par an) ;
- Le renouvellement du parc du compteurs abonnés (1 200/an) ;
- Amélioration de la capacité épuratoire (mise en conformité des systèmes d'assainissement).

Les schémas directeurs sont en cours d'élaboration. Aujourd'hui la communauté de communes déploie ceux qui avaient été élaborés par les anciens gestionnaires. Depuis 2022, le conseil d'exploitation a choisi de tirer l'enseignement de l'épisode de pollution en priorisant les programmes qui garantissent la :

- Sécurisation des ouvrages (Déclarations d'Utilité Publique (DUP), protection des sites...);
- Fiabilisation de la distribution (nouvelles ressources et interconnexions) ;
- Amélioration de la structuration de l'organisation.

Le produit est défini afin d'équilibrer le service. En outre, une trajectoire d'harmonisation tarifaire est engagée début 2021 pour respecter les ambitions fixées.

Enfin, dans un contexte de difficultés économiques et sociales croissantes : inflation, hausse des prix (essence, alimentaire, bases locatives, énergie...) et dégradation des situations de nombreux ménages et entreprises ... les élus du conseil d'exploitation ont acté que :

- l'augmentation cumulée (eau et assainissement) devait rester inférieure à 10% ;
- l'harmonisation des tarifs eau ;
- la poursuite de celle des tarifs assainissement.

La vigilance quant à la cohérence avec les tarifs pratiqués au Syndicats des Eaux Plaines et Collines du Catelan (SEPECC) et Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) des Abrets reste de mise.

La proposition est une hausse cumulée comprise entre 7% et 10% qui se décompose comme suit :

- 7,7% pour l'adduction d'eau potable ;
- 6,4% et 13,5% pour l'assainissement.

Ramené au m<sup>3</sup>, cela représente un coût pour l'utilisateur de 4,73 € à 5,06 €, ce qui représente une augmentation d'environ 40 € pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

➤ Eau :

	<b>Prime Fixe</b>	<b>Part variable</b>	<b>Redevance Prélèvement</b>	<b>Redevance Pollution</b>	<b>SOUS TOTAL HT EAU</b>	<b>T.V.A. 5.5%</b>	<b>SOUS TOTAL TTC EAU</b>	<b>PRIX RAMENE AU M³</b>	<b>Augmentation</b>
Arandon Passins	60,0 €	1,38	0,09 €	0,29 €	271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Creys-Mepieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Annoisin Chatelans	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
La Balme les Grottes	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Dizimieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Hières sur Amby	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Leyrieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Optevoz	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Parmilieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
St Baudille de la Tour	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Siccieu-st Julien-Carisieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Vernas	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Vertrieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
St Romain de Jalionas	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Tignieu-Jameyzieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Bouvesse-Quirieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Chamagnieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Villemoirieu	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Chozeau	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Courtenay	60,0 €	1,38			271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%
Frontonas	60,0 €	1,38	271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%		
Panossas	60,0 €	1,38	271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%		
Veyssillieu	60,0 €	1,38	271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%		
Charrette	60,0 €	1,38	271,20 €	14,92 €	286,12 €	2,38 €	7,7%		

➤ Assainissement :

	<b>Prime Fixe</b>	<b>Part variable</b>	<b>Redevance Réseau de Collecte</b>	<b>SOUS TOTAL ASS</b>	<b>PRIX RAMENE AU M<sup>3</sup></b>	<b>Augmentation</b>
Arandon Passins	80,00 €	1,85 €	0,16 €	321,20 €	2,68 €	6,4%
Creys-Mepieu	80,00 €	1,80 €		315,20 €	2,63 €	10,5%
Annoisin Chatelans	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
La Balme les Grottes	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Dizimieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Hières sur Amby	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Leyrieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Optevoz	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Parmilieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
St Baudille de la Tour	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Siccieu-st Julien- Carisieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Vernas	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Vertrieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
St Romain de Jalionas	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Tignieu- Jameyzieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,7%
Bouvesse-Quirieu	80,00 €	1,80 €		315,20 €	2,63 €	10,5%
Chamagnieu	80,00 €	1,60 €		291,20 €	2,43 €	11,5%
Villemoirieu	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Chozeau	80,00 €	1,85 €		321,20 €	2,68 €	6,4%
Courtenay	80,00 €	1,70 €		303,20 €	2,53 €	8,6%
Frontonas	80,00 €	1,85 €	321,20 €	2,68 €	6,4%	
Panossas	80,00 €	1,85 €	321,20 €	2,68 €	6,4%	
Veyssillieu	75,00 €	1,60 €	286,20 €	2,39 €	13,5%	

➤ Augmentation cumulée

	TOTAL FACTURE	PRIX RAMENE AU M <sup>3</sup>	Augmentation TOTAL
Arandon Passins	607 €	5,06 €	7,0%
Creys-Mepieu	601 €	5,01 €	9,2%
Annoisin Chatelans	607 €	5,06 €	7,0%
La Balme les Grottes	607 €	5,06 €	7,0%
Dizimieu	607 €	5,06 €	7,0%
Hières sur Amby	607 €	5,06 €	7,0%
Leyrieu	607 €	5,06 €	7,0%
Optevoz	607 €	5,06 €	7,0%
Parmilieu	607 €	5,06 €	7,0%
St Baudille de la Tour	607 €	5,06 €	7,0%
Siccieu-st Julien-Carisieu	607 €	5,06 €	7,0%
Vernas	607 €	5,06 €	7,0%
Vertrieu	607 €	5,06 €	7,0%
St Romain de Jalionas	607 €	5,06 €	7,0%
Tignieu-Jamezyieu	607 €	5,06 €	7,2%
Bouvesse-Quirieu	601 €	5,01 €	9,2%
Chamagnieu	577 €	4,81 €	9,6%
Villemoirieu	607 €	5,06 €	7,0%
Chozeau	607 €	5,06 €	7,0%
Courtenay	589 €	4,91 €	8,2%
Frontonas	607 €	5,06 €	7,0%
Panossas	607 €	5,06 €	7,0%
Veyssillieu	572 €	4,77 €	10,5%
Charrette (régie directe pour l'eau et DSP SAUR pour l'assainissement) <sup>2</sup>	696 €	8,8 €	3,8%

<sup>2</sup> S'agissant du cas particulier de Charrette en gestion directe par la régie sur l'eau potable et en DSP SAUR pour l'assainissement, le prix du m<sup>3</sup> d'eau est plus élevé à cause du tarif d'assainissement définie dans le contrat de DSP avec le délégataire SAUR.

➤ Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Redevance pour le contrôle de la conception d'un projet neuf ou de réhabilitation	Redevance pour le contrôle de réalisation d'une installation neuve (contrôle après travaux)	Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et de conformité d'installations existantes en cas de vente <sup>3</sup>
<b>Sur l'ensemble du territoire de la régie des eaux - PROPOSITIONS TARIFS TTC 2024</b>	33 euros*	135 euros	180 euros	165 euros

\*Soit un contrôle de bon fonctionnement à 165 euros

En comparaison les tarifs 2024 du syndicat intercommunal des eaux des Abrets et du SEPECC s'élèvent à :

- SIE Abrets

	Eau	Assainissement collectif	Eau et assainissement collectif
Prime fixe « abonnement annuel »	70,00	95,00	155,00
Part variable « prix du mètre cube »	1,55	1,91	3,46
Redevance de prélèvement « prix du mètre cube »	0,07		0,07
<b>Simulation basée sur 120 m3</b>	<b>264,4</b>	<b>324,2</b>	<b>588,60</b>
<b>Hausses annuelles</b>	<b>10,17%</b>	<b>6,02%</b>	<b>7,84%</b>

	Contrôle d'installation nouvelle	Contrôle d'installation en réhabilitation	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Contrôle d'installation existante / vente d'immeuble
Assainissement non collectif	450,00 €	450,00 €	170,00€	205,00 €
<b>Hausses annuelles</b>	<b>12,5%</b>	<b>12,5%</b>	<b>13,33%</b>	<b>13,89%</b>

<sup>3</sup> Contrôle de branchement d'assainissement collectif : 165 € au lieu de 156 € actuellement.

- SEPECC : Hausse de + 5%

	Eau	Assainissement collectif	Hausses annuelles
Prime fixe : abonnement domestique	97,26 €	125,92 €	+ 5%
Part variable : le mètre cube	1,50 €	2,57 €	+ 5%
Simulation basée sur 120 m3	277,26 €	434,32 €	
Eau et assainissement collectif		711,58	+ 5%

	Contrôle de vente	Contrôle d'une installation neuve (projet + réalisation)	Contrôle d'installation réhabilité (projet + réalisation)
Assainissement non collectif	178,50 €	372,75 €	372,75 €
Hausses annuelles	+ 5%%	+ 5%	+ 5%

\* \*

\*

➤ Délégations de Services Publics (DSP)<sup>4</sup>

#### DSP Eau potable (prix HT)

	Prime fixe (surtaxe)	Part variable
	<b>Collectivité</b>	
Crémieu	29 €	0,72 €
Montalieu-Vercieu	30 €	0,75 €
Porcieu-Amblagnieu		

<sup>4</sup> pas d'augmentation des parts « Régie » et application de l'évolution des prix pour les délégataires

### DSP Assainissement (prix TTC)

	<b>Prime fixe collectivité (surtaxe)</b>	<b>Part variable collectivité</b>	<b>ANC (surtaxe)</b>
Crémieu	62 €	1,52 €	-
Montalieu-Vercieu	45 €	1,79 €	10 €/an
Porcieu-Amblagnieu			
Charrette			

Une augmentation du tarif d'assainissement (part collectivité) sur la commune de Crémieu avant la fin du contrat est nécessaire afin d'harmoniser le tarif par rapport aux autres communes. Le tarif d'assainissement appliqué actuellement est le plus bas sur le territoire (une part fixe de 55,5 € et 1,75 € pour la part variable).

 **Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Approuver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés ci-dessus, applicables à compter du 1er mars 2024.**
- **Autoriser le prélèvement des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délibération XXX-2024).**

## Les cycles de l'eau

### ➤ Eau potable (budget annexe)

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a pris la compétence eau et assainissement au 31 décembre 2019, formalisée par l'arrêté préfectoral 38-2019-02-13-008 du 13 février 2019. Sur les 47 communes composant la communauté de communes, la direction de l'eau et de l'assainissement gère en régie directe 27 communes pour les deux compétences (eau et assainissement) avec une Délégation de Service Public (DSP) ou prestation de service sur certaines communes.

La gestion directe des communes pour les deux compétences (eau et assainissement) est assurée par une régie dotée de la seule autonomie financière (sans personnalité morale) qui permet à la collectivité de garder un contrôle fort sur l'activité tout en améliorant la clarté des comptes publics de la structure, au travers d'un conseil d'exploitation propre à la régie constitué d'élus et d'un président.

Pour les communes restantes, ce sont deux syndicats qui gèrent l'eau et l'assainissement au sein duquel la communauté de communes intervient par le mécanisme de la substitution représentation :

- Le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement des Abrets et Environs (SYMIDEAU) pour 6 communes,

- Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines de Catelan (SEPECC) pour 14 communes.

Le patrimoine d'eau potable de la régie des eaux est composé d'environ 630 km de réseaux répartis sur 13 unités distribution plus ou moins complexes et assurant le transport de l'eau et sa distribution jusqu'aux abonnés.

	<b><u>BP 2023</u></b>	<b><u>BP 2024</u></b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	1 652 500 €	1 787 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 700 020 €	1 750 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	60 000 €	60 000 €
Charges exceptionnelles (67)	11 000 €	11 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>3 423 520 €</b>	<b>3 608 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	537 940,36 €	350 000 €
Immobilisations corporelles (21)	1 143 031,85 €	1 115 000 €
Immobilisations en cours (23)	4 638 127,83 €	2 752 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 319 100,04 €</b>	<b>4 217 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	4 805 000 €	4 799 092 €
Autres produits de gestion courante (75)	20 000 €	20 000 €
Produits exceptionnels (77)	240 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 825 000 €</b>	<b>4 819 092 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement (13)	181 614 €	180 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 614 €</b>	<b>180 000 €</b>

➤ Assainissement (budget annexe)

Les eaux usées collectées sur le territoire de la régie des eaux sont traitées via 29 stations de traitement avant le rejet au milieu naturel (12 lagunages naturels, 10 filtres plantés de roseaux, 5 boues activées, 1 lit bactérien et 1 filtre à sables). Le principal ouvrage de traitement est la station du Girondan, d'une capacité de 20 000 équivalent-habitant traitant les eaux usées de 6 communes (Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Crémieu, Dizimieu, Villemoirieu et Chozeau).

Les effluents de la commune de Tignieu-Jamezieu sont quant à eux traités sur la station de la Communauté de Communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED) située en dehors du périmètre des Balcons du Dauphiné. Les abonnés du secteur de Tirieu sur la commune de Courtenay sont raccordés sur le réseau d'assainissement de la commune de Soleymieu situé sur le périmètre du SEPECC.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	2 003 500 €	2 057 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	743 000 €	500 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	60 000 €	60 000 €
Charges exceptionnelles (67)	25 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 831 500 €</b>	<b>2 632 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	705 330 €	446 000 €
Immobilisations corporelles (21)	710 891 €	656 000 €
Immobilisations en cours (23)	5 772 542,81 €	4 957 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 188 764 €</b>	<b>6 059 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	4 177 000 €	4 681 000 €
Dotations et participations (74)	82 000 €	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 259 000 €</b>	<b>4 751 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement (13)	1 783 707 €	1 410 326 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 783 707 €</b>	<b>1 410 326 €</b>

➤ Le grand cycle de l'eau

La GEstion des Milieux aquatiques et la Prévention Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire de la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui s'est inscrite dans la suite de la compétence rivières prise dès 2014 par la communauté de communes du Pays des Couleurs.

Cette compétence GEMAPI s'articule autour de quatre items définis par l'article L211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La communauté de communes délègue sa compétence GEMAPI à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) de La Bourbre sur la partie de son territoire située sur le bassin versant de La Bourbre, dont notamment le sous-bassin versant du Catelan.

Elle délègue sa compétence Prévention Inondations (PI) au SYndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) sur les communes de Brangues, Le Bouchage et les Avenières Veyrins-Thuellin, en ce qui concerne le fleuve Rhône. Une étude patrimoniale est actuellement en cours sous maîtrise d'ouvrage du SYDCEHR. Cette étude vise à faire un état des lieux budgétaire et patrimonial, dans l'objectif d'établir une programmation pluriannuelle d'investissement.

La communauté de communes porte sa compétence GEMAPI en direct sur l'ensemble du périmètre restant, dont notamment le sous-bassin versant Isle Crémieu Pays des Couleurs composé d'une quinzaine de bassins versants d'affluents directs du Rhône (Huert, Save, Reynieu, Chogne, Furon, Amby, Girondan, Girine...) et la rive gauche du Rhône au droit de son territoire.

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) fixe l'objectif d'atteindre le bon état des eaux (bon état physico-chimique et bon état écologique) pour l'ensemble des états membres. Sur notre territoire, de nombreuses masses d'eau ont un objectif de bon état pour 2021 ou 2027. Il revient donc à la communauté de communes, dans le cadre de ses compétences GEMAPI et eau et

assainissement, de mettre en œuvre les actions pour participer à l'atteinte de ces objectifs fixés par l'Europe.

La communauté de communes a déjà engagé sur le sous bassin versant Isle Crémieu les études suivantes :

- Une étude éco-morphologique (2016-2019) qui a défini un programme de quinze opérations de restauration de cours d'eau à mettre en œuvre sur le territoire. Le chiffrage de ces actions a été estimé dans l'étude à 3 880 000€ HT pour une restauration de 11,7 km de cours d'eau.
- Une étude diagnostic de la ripisylve (2017-2018) qui a défini des tronçons prioritaires à restaurer. Le chiffrage de ces travaux a été estimé dans l'étude à 342 000€ HT pour une restauration de 94 km de cours d'eau.
- Une étude diagnostic et propositions d'un programme d'actions de réduction du risque inondation, sur les communes de Vasselín, Vignieu et Saint Sorlin de Morestel. Le chiffrage de ces travaux a été estimé à 216 800 € HT. La répartition précise de la maîtrise d'ouvrage des actions entre communes et communauté de communes n'a pas été définie.

De nombreuses autres données sont également disponibles sur le territoire. Ces différentes études, ainsi que l'étude sur la ressource en eau en cours, doivent désormais être traduites dans une stratégie, en lien avec le projet de territoire voté en 2022. Cette stratégie permettra de prioriser la mise en œuvre des actions et de définir un plan pluriannuel d'investissement.

En 2024, la priorité est donc de deux ordres :

- Établissement d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur le sous bassin versant Isle Crémieu Pays des Couleurs. Au-delà du fait que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, principal partenaire financier de la communauté de communes sur les actions des compétences GEMAPI, conditionne désormais, à cette démarche, son accompagnement financier, il est nécessaire de préciser les modalités d'intervention ;
- Réalisation d'une charte afin de préciser les périmètres d'intervention.

La communauté de communes porte également d'autres actions du grand cycle de l'eau, hors GEMAPI, telle que l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau. Cette étude a pour objectif d'apporter des connaissances sur le fonctionnement des milieux et de dresser un bilan quantitatif des prélèvements qui doit aboutir à un programme d'actions.

La GEMAPI bénéficie d'une taxe dédiée dont les élus des Balcons du Dauphiné ont voté le montant à 486 000 € par an chaque année depuis 2019. Cette taxe est dédiée à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et ne peut être affectée à d'autres dépenses. Les réalisations s'accéléralant, il est prévu le vote d'un produit en augmentation de 5%, conformément aux dispositions prévues par le pacte financier, fiscal et de solidarité.

Les actions du grand cycle de l'eau, hors GEMAPI, sont financées par le budget général. Elles font l'objet de recherche de subventions auprès de partenaires financiers (agence de l'eau, département, Europe, fransylva, cerema...).

Par ailleurs, suite à la dissolution du syndicat des marais de Bourgoin-Jallieu en 2021 et du syndicat des marais de Morestel en 2023, la communauté de communes est également devenue propriétaire des parcelles de cours d'eau et de fossés précédemment propriétés de ces deux syndicats. Ces parcelles sont essentiellement composées de bandes étroites le long de cours d'eau ou fossés et représentent une surface d'environ 125 ha répartis sur une longueur d'environ 100 km de cours d'eau et fossés.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	115 100 €	54 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	226 829 €	244 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	200 000 €	233 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>541 929 €</b>	<b>531 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	42 000 €	100 000 €
Immobilisations corporelles (21)	205 000 €	400 000 €
Immobilisations en cours (23)	337 000 €	300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>584 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Impôts et taxes (73)	486 000 €	510 000 €
Dotations et participations (74)	0 €	99 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>486 000 €</b>	<b>609 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement perçues (13)	0 €	147 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>147 000 €</b>

## L'environnement

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	117 450 €	323 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	243 061 €	320 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	22 500 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>383 011 €</b>	<b>663 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	2 500 €	88 000 €
Immobilisations en cours (23)	15 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 500 €</b>	<b>88 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	35 460 €	331 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 460 €</b>	<b>331 000 €</b>

Pour maintenir le niveau de qualité de la zone Natura 2000, la communauté de communes s'est très tôt engagée dans un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Pour la période 2023-2027, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui ont le plus retenu l'intérêt des exploitants agricoles sont celles financées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui visent plus particulièrement la biodiversité (25 plans de gestion sur les 26 retenus). Cela a permis de mobiliser de manière conséquente l'enveloppe de financement de la DDT prévue pour l'animation du dispositif. Ce dispositif est particulièrement exigeant en temps agent et d'autres options existent pour inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques via le développement des débouchés, notamment.

En outre, l'intercommunalité a fait évoluer son approche initialement axée quasi-essentiellement sur la zone Natura 2000, elle s'est intéressée à d'autres zones du territoire afin d'améliorer sa connaissance des espèces (atlas de la biodiversité). Dans le même esprit, elle s'est engagée dans un plan de gestion castor sur tout le territoire, qui a reçu un financement dans le cadre du fonds vert. Les actions indiquées dans le plan de gestion du castor d'Europe des Balcons du Dauphiné, validé en mai 2022, portent sur des sujets d'ores et déjà traités par l'intercommunalité (stratégie foncière, restauration de ripisylves, réaménagement d'ouvrages d'art, poursuite des actions de communication et de sensibilisation, la gestion des antagonismes).

La région Auvergne Rhône Alpes récupère en régie directe la gestion de la zone Natura 2000. Le territoire reste mobilisé pour la préservation de la biodiversité qui est un enjeu majeur identifié dans le projet du territoire.

D'ailleurs, le territoire des Balcons du Dauphiné connaît une superposition de zonages et de dispositifs. Outre la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône, plusieurs espaces naturels font l'objet d'une réglementation et/ou d'une gestion spécifique : réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu ; Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux, au nombre de 3 ; et locaux, au nombre de 27 ; sites classés en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), au nombre

de 30. Il apparaît clairement que l'intercommunalité a besoin de structurer son intervention pour mettre en cohérence vision et action. Le financement obtenu pour le déploiement d'une stratégie des aires protégées via le fonds vert est à cet effet une opportunité et en fait une priorité. Des crédits de dépenses sont proposés afin de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préciser cette stratégie.

Pour ces diverses raisons, l'année 2024 est une année de transition. La juxtaposition d'actions engagées depuis de nombreuses années, souvent par les précédentes intercommunalités et de nouvelles dispositions liées au déploiement des orientations des politiques publiques adoptées au cours de ces deux dernières années rend nécessaire d'affiner la priorisation. Cela en cohérence avec les priorités définies pour le déploiement du développement économique.

Cette année nécessite la mobilisation du public agricole au cœur de diverses démarches (marais, alimentation, ...). Des prestations particulières, comme la mise à niveau des contrats et baux liant aux exploitants sur les terrains communautaires sont prévues dans le cadre de la convention SAFER.

## Les déchets

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres charges de gestion courante (65)	8 617 000 €	9 322 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 617 000 €</b>	<b>9 322 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Fiscalité locale (73)	8 617 000 €	9 322 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 617 000 €</b>	<b>9 322 000 €</b>

La communauté de communes délègue sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, au SYCLUM, pour l'ensemble de son territoire.

Face à des difficultés, le syndicat a engagé en 2023 une étude prospective financière afin d'évaluer la situation financière, les pistes d'optimisation et les propositions qui en découlent en matière d'appel à contribution des trois intercommunalités membres.

Suite aux rendus de l'étude, le scénario validé projette une hausse de 10% des contributions des collectivités, couplée à une diminution de 50% de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), dans l'objectif de minimiser la fragilité du syndicat à court terme, un travail reste encore à mener pour sécuriser les moyen et long, termes.

De fait, la contribution appelée par le SYCLUM, pour l'année 2024, est portée à 9,322 M€ (contre 8,475 M€ en 2023).

Par conséquent, au regard de l'évolution projetée des bases fiscales pour 2024, le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) projeté et attendu s'élève du même montant soit 9,322 M€ en recettes, avec un taux proposé de 11,41%.

## Climat et énergie

L'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) suivie de celle des orientations de la politique énergies renouvelables a permis de poser l'ambition de la communauté de communes et de préciser les stratégies.

Ainsi, certains crédits apparaissent désormais dans les politiques publiques concernées, tel le service public énergie porté dans le cadre le politique des services en milieu rural.

La communauté de communes a soutenu les communes qui le souhaitent dans la définition et leur cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (Loi APER). Cette dynamique enclenchée, des mutualisations communes / intercommunalités pourraient voir le jour dès 2024 pour le déploiement de projets visant l'augmentation de la part des énergies renouvelables sur le territoire. L'objectif de la politique publique étant de rapprocher la consommation des lieux de production.

La région AURA a décidé de se désengager du service public de l'énergie, ce qui représente une augmentation du reste à charge pour l'intercommunalité. Dans le cadre du cadrage « à budget constant » et considérant que l'offre actuelle est suffisante, il est proposé de maintenir l'engagement budgétaire à hauteur de 77 479 €. En effet le partenariat Ageden était financé à hauteur de 66 K€ en 2023. La variable d'ajustement porte alors sur les actions « optionnelles » prévues par la convention actuelle.

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur des prochaines années au regard du poids de ce secteur dans les émissions de gaz à effet de serre. L'intercommunalité peut jouer un rôle majeur dans le cadre de sa stratégie patrimoniale propre et également dans la mise en dynamique du territoire.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	68 000 €	0 €
Autres charges de gestion courante (65)	131 000 €	42 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 000 €</b>	<b>42 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)		65 000 €
Subventions d'équipement versées (204)	500 000 €	0 €
Participations et créances rattachées à des participations (26)	0 €	160 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	66 000 €	34 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	0 €	44 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 000 €</b>	<b>78 000 €</b>

## La coopération

### ➤ La coopération / mutualisation avec les communes

La coopération/mutualisation avec les communes est un objectif majeur, affirmé dès 2020. « Elle doit permettre de partager, d'échanger dans un contexte collaboratif, ponctuel et flexible » (extrait du projet du territoire).

Dès lors, un conseiller délégué à la coopération/mutualisation devenu vice-président est désigné dès le début du mandat ; des rencontres avec les communes ont eu lieu. Début 2024, un second cycle de rencontres de toutes les communes démarre.

En complément, un travail est mené sur des thématiques partagées pouvant donner lieu à des mutualisations, qu'elles soient entre communes ou entre la communauté de communes et les communes. Certaines ont déjà émergé.

Depuis septembre 2023, la conférence mensuelle des maires traite comme sources possibles de mutualisations : des ressources humaines, de la stratégie patrimoniale, de la sécurité et la sûreté, du développement des énergies renouvelables. Jusqu'en avril 2024, toujours sous le prisme de la mutualisation, seront évoqués en conférences des maires : la stratégie foncière, le déploiement des services à la population, l'alimentation durable et la mutualisation mobile.

Le comité de travail coopération/mutualisation assure la cohérence d'ensemble qui permettra d'aboutir à l'élaboration du schéma de mutualisation en juillet 2024.

Des actions sont d'ores et déjà menées au travers des dispositions suivantes :

- Portage du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.
  - Mise à disposition d'outils :
    - Abonnement annuel (2 150 €) à la plateforme de dématérialisation des marchés publics DEMATIS avec mise à disposition aux communes qui souhaitent l'utiliser ;
    - Abonnement annuel au site achatpublic.info qui permet des informations en continue en matière de commande publique (610 €TTC) ;
    - Abonnement à la plateforme d'aide juridique SVP : l'intercommunalité prend en charge pour le compte des communes le soutien juridique via un abonnement SVP (48 K€) ;
    - Prestation mutualisée pour la prise en charge de la protection des données (Règlement Général de la Protection des Données (RGDP)) et la cybersécurité (14 K€).
  - Déploiement des groupements de commandes.
  - Financement de la participation du territoire communautaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont la cotisation pour 2024 s'élève à 1,884 M €.
  - Secrétariat mobile, les communes ont sollicité la mise à disposition d'une secrétaire mobile afin de pallier l'absence de leur personnel administratif. Suite à la création du secrétariat général par délibération du 22 octobre 2020, le recrutement d'une secrétaire mobile s'est finalisé en fin d'année 2021, permettant un rapide démarrage des missions de remplacement auprès des communes. Ce service remporte un vif succès, la secrétaire mobile étant requise à plein temps par les communes. Il convient de noter que les missions qui lui sont confiées évoluent davantage vers de la formation/action auprès de personnels en place. Un transfert de technicité se fait, permettant une meilleure gestion administrative dans les communes.
- Le projet de refonte des sites internet et de création d'un portail citoyen

*« Dans le cadre du schéma directeur informatique et numérique, un projet de portail territorial est apparu comme prioritaire tant pour la communauté de communes que pour les communes du territoire notamment dans le cadre de la coopération et mutualisation ».*

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche globale à l'échelle du territoire avec différents objectifs dont celui de créer une vitrine pour le territoire et ses institutions, intercommunale et communale qui se traduit par :

- La refonte du site internet [www.balconsdudauphine.fr](http://www.balconsdudauphine.fr) ;
- La refonte des sites internet sur un socle technique mutualisé (stratégie d'usine à sites) des communes qui le souhaitent ;

Et celui de faciliter l'accès aux services des habitants, qu'ils soient proposés par la communauté de communes ou la communauté de communes, via la création d'un portail citoyen.

Au 3 janvier 2024, 16 communes ont fait part de leur intérêt pour ce projet.

➤ Le conseil de développement

20 000 euros permettent au conseil de développement de faire des études, de former ses membres et de prendre en charge un conférencier. Il envisage également de faire des publications afin de mobiliser les usagers du territoire.

En outre l'agent en charge des démarches partenariales et participatives assure l'assistance du conseil de développement.

Les membres du conseil de développement intègrent les instances du processus décisionnel, comités de travail et commission transversale), ils relaient les démarches engagées par l'institution telles les réunions publiques de consultation des habitants etc.

## Les fonctions supports

Les fonctions supports regroupent l'ensemble des moyens humains et financiers à disposition des autres domaines et participent à la mise en œuvre des politiques publiques sur les différents secteurs :

- La direction générale et le cabinet
- La communication
- Les finances, les affaires juridiques et la commande publique
- Les moyens généraux
- Les ressources humaines
- Les systèmes d'information
- La gestion patrimoniale

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général (011)	1 511 887 €	1 795 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	2 927 585 €	3 255 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	635 000,00 €	2 308 000 €
Charges exceptionnelles (67)	15 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 089 472,00 €</b>	<b>7 368 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	646 470 €	205 000 €
Immobilisations corporelles (21)	1 503 405,15 €	2 374 000 €
Immobilisations en cours (23)	14 093 215,16 €	9 013 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 243 090,21 €</b>	<b>11 592 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Fiscalité locale (73)	20 395 857 €	20 700 000 €
Dotations et participations (74)	6 415 640,00 €	6 375 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	72 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 883 497,00 €</b>	<b>27 095 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissements reçues (13)	420 000 €	77 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>420 000 €</b>	<b>77 000 €</b>

➤ Zoom sur les domaines transverses assurés par les fonctions supports

Il est opportun de mettre en évidence les fonctions supports dont les crédits impactent chacun des domaines présentés ci-dessus.

## ➤ La stratégie patrimoniale

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un patrimoine communautaire important composé d'équipements publics (bâtiments communautaires, espaces France services, équipements sportifs, ...), de sites touristiques et de loisirs (ViaRhôna, étangs de la serre, chemins pédestres...), de bâtiments divers (logements, locaux d'entreprise...), de zones d'activités (voirie, délaissés urbains, terrains non commercialisés...) et de foncier nu (en lien avec les compétences développement économique, aménagement, environnement, eau et assainissement).

En 2024, la stratégie patrimoniale permettant la mise en place d'outils et de programmes spécifiques pour disposer d'un patrimoine résilient et efficient à horizon 2030 est lancée. La mise au point d'une stratégie d'intervention, de rénovation et de développement du patrimoine permet de rechercher une cohérence entre les différentes interventions à réaliser, tout en définissant les priorités, les corrélations techniques et calendaires ainsi que les échéances, et par conséquent les besoins financiers associés. Ainsi un diagnostic précis sera réalisé permettant de faire un état des lieux patrimonial de l'institution, d'identifier les potentiels et les problématiques au regard des enjeux pour planifier les opérations nécessaires au déploiement des politiques publiques. Ce travail s'accompagne d'une réflexion prospective quant aux besoins et à l'évolution du patrimoine en termes de rationalisation, d'optimisation, de valorisation, etc...

En parallèle, la gestion, l'entretien et l'exploitation technique des ouvrages sont assurés ainsi que des investissements légers permettant la conservation patrimoniale et la conservation d'exploitation. Il s'agit d'avoir un niveau d'entretien suffisant permettant le maintien de la valeur vénale des bâtiments.

Il s'agit également de traiter les travaux et interventions sur les diverses problématiques quotidiennement rencontrées :

- Maintien et/ou mise aux normes réglementaires et de sécurité
- Ajustements nécessaires à l'usage du patrimoine
- Dysfonctionnements & aléas
- Organisation et fonctionnement relatif au patrimoine.
- Cet entretien se fait selon 2 principaux axes de priorités :

Axe 1 : Gestion des « urgences » :

- Sécurité de l'utilisateur (déneigement, ...)
- Sécurité bâtiment (effondrement / détérioration / intrusion...)
- Dysfonctionnement empêchant l'usage (panne électrique, fuite, wc bouchés...)

Axe 2 : Respect de la réglementation / obligations (maintenances préventives & correctives, contrôles réglementaires, mise aux normes électriques, incendie...)

➤ Au-delà de cet entretien courant, les principales opérations 2024 concernent :

- La suite et fin de la 1ère phase des travaux du site du Serverin à Parmilieu,
- La conception concernant le pôle enfance-santé aux Avenières Veyrins-Thuellin,
- La programmation ainsi que la conception d'une maison de santé pluridisciplinaire provisoire à Morestel,
- Le lancement de la réhabilitation de 3 crèches,
- La refonte des sentiers labellisés PDIPR, des opérations de véloroutes
- La restauration et l'aménagement de zones d'activités

- La mise en œuvre des schémas eau et assainissement
- La mise en conformité des Déclarations d'Utilité Publique (DUP)
- La mise à niveau de la flotte automobile communautaire
- Des opérations d'aménagement Gemapi.

➤ **Le numérique et les systèmes d'information**

La communauté de communes continue le déploiement du schéma directeur informatique et numérique territorial avec la programmation de la refonte du site internet communautaire et la mise en place d'un portail citoyen en mutualisation avec les communes. Le site hébergera une plateforme de services afin que les habitants puissent accéder aux services du territoire sur une seule interface (centre de loisirs, crèches, cantine, tourisme, etc...). L'évolution des serveurs et le renforcement des sécurités informatiques vont également permettre de proposer aux communes un plan de sauvegarde numérique centralisé.

Une proposition de groupement d'achat à destination des communes sur le matériel informatique (via un marché à bon de commande) sera finalisée sur l'exercice 2024.

➤ **La communication**

Le budget communication 2024 est recentré sur la communication institutionnelle. L'objectif est de valoriser ce qui est fait sur le territoire par la communauté de communes et ce, auprès du plus grand nombre en utilisant des canaux généralistes.

La part la plus importante du budget sera ainsi fléchée sur les trois numéros du magazine « Vivre aux balcons » qui seront distribués dans les 35 000 foyers du territoire, en janvier, avril et septembre.

Les ressources humaines de la direction seront quant à elles prioritairement mobilisées sur l'animation des réseaux sociaux, le suivi de la création du futur site internet de la communauté de communes, sur le déploiement d'un portail territorial et sur la montée en puissance des démarches partenariales.

Par ailleurs, un budget exceptionnel de 25 000 € permettra d'accompagner le lancement de l'offre de covoiturage universel : « Balcons mobilités ». Cette communication sera déployée tout au long de l'année 2024.

Dans le cadre de la refonte du site internet de la communauté de communes, un nouveau service est envisagé pour les inscriptions aux activités afin de permettre les inscriptions en ligne. Les informations sur les services proposés seront plus accessibles, le public aura une meilleure visibilité sur les activités aquatiques.

➤ **Les moyens généraux**

La communauté de communes dispose d'une flotte automobile regroupant 23 véhicules (régie des eaux y compris) dont 10 sont en location permanente. Cette flotte est assez ancienne puisque la moyenne d'âge des véhicules est de 11 ans (10 ont 20 ans d'âge ou sont près de les atteindre).

Tous sont motorisés en diesel et essence, de sorte qu'ils émettent une quantité importante de particules fines à l'usage et que la flotte ne répond pas aux normes réglementaires applicables en la matière. De plus, à court terme des coûts d'entretien conséquents sont prévisibles.

Sur l'ensemble, seulement deux sont en pool à destination des agents pour leurs déplacements professionnels ce qui génère une large utilisation des véhicules personnels et donc des remboursements de frais. De plus, des besoins de déplacement ne sont pas couverts. Ainsi, après

une analyse fine des besoins, 10 nouveaux véhicules seraient nécessaires, auxquels s'ajoute le remplacement d'un véhicule utilisé par la régie et qui a été volé en fin d'année 2023.

Il est donc prévu un renouvellement et un accroissement de la flotte automobile : au budget 2024 sont inscrits les crédits nécessaires à l'acquisition de 26 véhicules dont 7 pour les services de la régie de l'eau.

Ces 26 véhicules correspondent à l'arrêt des 10 locations, l'acquisition de 10 véhicules pour des besoins non couverts actuellement, au remplacement de 5 véhicules anciens et l'acquisition d'un camion pour remplacer celui qui a été volé.

13 de ces nouveaux véhicules seraient électriques, ce qui permettra de percevoir la prime à la conversion et une subvention conséquente de la CAF pour deux minibus électriques.

De nouvelles bornes de recharge pour véhicule électrique seront installées.

A partir de 2025, le renouvellement de 3 à 4 véhicules par an sera proposé dans les budgets. Un marché à bons de commande indépendant sera mis en place pour ces achats.

La gestion du parc sera optimisée avec la mise en pool d'un maximum de véhicules et un suivi fin de leur utilisation.

Enfin, une réflexion sera entamée pour une mise à disposition au profit des agents, d'autres collectivités ou associations du territoire.

Dans le cadre de la prévention et de la qualité de vie au travail, un plan de formation dédié à la sécurité routière et à l'écoconduite sera proposé sur l'année 2025.

Le coût d'acquisition pour 2024 est estimé à 899 900 € HT (incluant 19 véhicules sur le budget principal soit 738 600 € HT et 6 véhicules sur le budget de la régie des eaux pour 161 300 € HT. L'estimation pour le remplacement du véhicule volé est en cours).

Les recettes s'élèveraient à 133 000 € (aides de l'État et de la CAF) et des dépenses seront réduites voir supprimées (arrêt des locations, économie sur les frais de déplacements, économie sur le coût des carburants...).

#### ➤ **Les ressources humaines**

Il est précisé que la communauté de communes doit présenter chaque année un état des postes au moment du vote du budget. Celui-ci intègre l'ensemble des postes de l'intercommunalité et est financé sur deux budgets : le budget principal et le budget annexe eau potable (avec refacturation ensuite au budget annexe assainissement). Le budget 2024 relatif aux ressources humaines traduit la formalisation de la structuration de l'établissement, débutée au début du mandat et visant à accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi, sur la première moitié du mandat, l'intercommunalité s'est structurée autour de 16 directions et directions de projets et renforcée par la création de 60 postes budgétaires (dont 35 liés à l'intégration de personnel petite enfance et enfance en DSP des structures de Salagnon et de Saint Marcel Bel Accueil).

La quasi-totalité de ces postes sont aujourd'hui pourvus et notre établissement est entré en phase de stabilisation de ses effectifs. Il a atteint le pallier nécessaire au portage de son ambition en traduction du projet de territoire.

En préambule, à l'élaboration du budget prévisionnel 2024 relatif à la masse salariale, il est donc important de noter que l'impact des créations de postes successives et des mesures liées à la politique employeur, votées en décembre 2022 (attribution de titres restaurant, refonte du régime indemnitaire...) vont être traduits en année pleine pour l'ensemble des exercices à venir.

Parallèlement, l'élaboration en 2024 du schéma de mutualisation territorial conduira la direction des ressources humaines et de la transition numérique à repenser fondamentalement son positionnement stratégique en tant que fonction support.

### **Budget principal**

#### **Les évolutions réglementaires**

Les revalorisations salariales intervenues en 2023 représentent un coût non négligeable pour la communauté de communes. L'effet en année pleine sur les effectifs projetés de l'augmentation du point de 1,5% au 1er juillet 2023, des revalorisations du SMIC au 1er janvier puis au 1er mai 2023 et des rééchelonnements indiciaires associés ainsi que la reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), s'élèvera pour 2024 à 290 000 €.

Le décret du 28 juin 2023 prévoit par ailleurs qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice. Cette mesure s'élèvera pour 2024 à 120 000€.

Le taux de la cotisation à la CNRACL (retraite des fonctionnaires) sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 % pour un coût en 2024 de 45 000 €.

Soit un montant consolidé de **455 000 €** hors évolution du point ou du SMIC en cours d'année (données non connues à ce jour).

#### **L'effet de Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

Le GVT est une des composantes principales de l'évolution de la masse salariale, il quantifie la fluctuation de la masse salariale entre deux périodes données. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 dans ce cas :

- ✓ Le glissement correspond à la hausse des salaires du fait de promotions individuelles (avancements de grade et promotions internes).
- ✓ La composante vieillesse se rapporte à l'augmentation des salaires au regard de l'ancienneté, qui induit un avancement sur la grille de carrière (essentiellement avancements d'échelon).
- ✓ La technicité a trait à la progression des compétences techniques, pouvant être liée à un changement de grade ou de corps à l'issue d'un concours ou d'une promotion. Cet indicateur s'additionne à l'effet du glissement pour évaluer l'effet de structure.

Pour l'année 2024 et compte tenu de nos lignes directrices de gestion, il s'élèvera à **287 400 €** sur la base d'une estimation à 2,5%.

Les charges « hors flux » : Il s'agit des dépenses payées par mandat et indépendantes des flux de paie. Elles sont néanmoins liées aux évolutions des effectifs et subissent également une inflation importante. Il s'agit des frais liés à la médecine professionnelle, l'assurance statutaire et le CNAS, pour un coût annuel de **195 000 €**.

#### **L'évolution du processus d'élaboration budgétaire :**

Projeter sa masse salariale agent par agent peut engendrer certaines difficultés, tant dans la lourdeur du processus que dans la fiabilité du résultat. En outre, c'est également le risque de réaliser une gestion des postes et non de pilotage de masse salariale.

Pour plus de fiabilité et d'optimisation et compte tenu de la dimension nouvelle des Balcons du Dauphiné, il est pertinent de travailler sur une logique de masse. Pour ce faire, la modélisation sous formes de groupes homogènes d'agents (profils de rémunération) permet de gagner en précision, en fiabilité et en rapidité.

Comme nous pouvons le constater, l'effet noria (différence de rémunération entre les entrants et les sortants) s'est inversé depuis quelques mois. En effet, de manière générale, les masses

salariales des collectivités augmentent, malgré une baisse du niveau d'Équivalents Temps Plein (ETP) moyen. Un simple calcul permet rapidement de voir que c'est bien le coût unitaire moyen qui est en hausse. Cette donnée est d'autant plus vérifiable aux Balcons du Dauphiné du fait du développement de notre politique employeur.

En résumé, la communauté de communes évolue d'un mode de gestion « agent par agent » à un pilotage plus en adéquation avec des leviers d'actions identifiés au préalable. Cette approche plus globalisée permet de traduire les projets des politiques publiques de manière plus fiable et plus précise.

En application de cette méthode, pour 2024, compte tenu des éléments présentés ci-dessus, la projection fait état d'une évolution intégrant **455 000 €** d'évolutions règlementaires, **287 400 €** d'effet GVT et **411 600 €** liés à la projection des effectifs 2023 sur 2024.

La projection 2024 est par ailleurs constituée par des dépenses non pérennes à hauteur de :

- 347 000 € liés à des charges de personnel non permanent (renforts, remplacement, contrats de projet) y compris 90 000 € sur les 3 postes arbitrés en accroissement temporaire d'activité.
  - Un poste de chef de projet Label pays d'art et d'histoire
  - Un poste de chef de projet diagnostic patrimonial
  - Un poste de technicien marais zones humides
- 320 000 € liés à des charges de personnel non permanent intégrées dans l'attente des résultats des chantiers d'optimisation à mener en 2024 pour les directions de l'enfance et de la petite enfance.

#### **Les recettes :**

Pour l'exercice 2024, ce sont **641 000 €** de recettes prévues venant financées des postes.

#### **Budget annexe**

Concernant le budget de l'eau (avec refacturation au budget de l'assainissement), les charges de personnel s'élevaient à 1 700 000 € pour le budget primitif 2023.

Le processus de réorganisation a été mené dans un objectif de rapprochement et de mutualisation des fonctions et des ressources humaines dans l'optique d'intégrer les priorités du mandat en matière de :

- Préservation de la ressource en eau.
- D'amélioration de l'expertise interne.
- De développer notre proximité aux usagers.

Néanmoins, le turnover récurrent et les difficultés relatives à recruter sur les métiers de l'eau (fortes tensions nationales et concurrence avec le privé) ont conduit à une non réalisation de l'ensemble des crédits inscrits pour l'exercice 2023.

Au regard des éléments évoqués et des priorités conservées, il est proposé de porter les charges de personnel (chapitre 012) pour le budget de l'eau à hauteur de **1 750 000 €** pour l'exercice 2024 y compris 120 000 € liés à des charges de personnel non permanent (renforts, remplacement).

## 2. Tableau des effectifs au 15 février 2024

Tableau des emplois au 15/02/2024

filière	cat	grades	Total emploi de la communauté communes	Total emploi	TC	TNC	emploi non pourvu
administrative	A	DGS communes 40 000 à 80 000 habts	1	1	1		1
	A	DGA 40 000 à 150 000 habts	0	0	0		
	A	directeur cabinet	1	1	1		
	A	attaché hors classe	1	1	1		
	A	attaché principal	3	2	2		
	A	attaché territorial	16	16	16		
	B	rédacteur principal 1er classe	5	5	4	1	
	B	rédacteur principal 2ième classe	3	3	3		
	B	rédacteur territorial	19	14	13	1	
	C	adjoint administratif principal 1ere classe	4	4	3	1	
	C	adjoint administratif principal 2ième classe	10	10	9	1	
C	adjoint administratif	9	7	7		2	
<b>total filière administrative</b>			<b>72</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
technique	A	ingénieur	10	10	10		2
	A	ingénieur principal	2	2	2		
	B	technicien principal 1ère classe	1	1	1		
	B	technicien principal 2ème classe	1	1	1		
	B	technicien	16	14	14		
	C	agent maîtrise principal	2	2	2		
	C	agent maîtrise	8	8	8		
	C	adjoint technique principal 1ère classe	3	3	3		
	C	adjoint technique principal 2è classe	4	4	3	1	
	C	adjoint technique	34	32	21	11	
<b>total filière technique</b>			<b>81</b>	<b>77</b>	<b>65</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
médico sociale	A	puéricultrice	4	4	4		1
	A	puéricultrice hors classe	2	2	2		
	A	psychomotricien	1	1	1		
	A	infirmière soins généraux	2	2	2		
	A	éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle	5	5	5		
	A	éducateur jeunes enfants	10	10	10		
	A	assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	2	2	2		
	A	assistant socio-éducatif	4	4	3	1	
	B	auxiliaire puériculture classe supérieure	2	2	1	1	
	B	auxiliaire puériculture classe normale	32	31	24	7	
	C	agent social principal 1ère classe	0	0			
	C	agent social principal 2ème classe	1	1	1		
	C	agent social	35	35	29	6	
	<b>total filière sociale</b>			<b>100</b>	<b>99</b>	<b>84</b>	
culturelle	B	assistant enseignement artistique principal 1ère classe	0	0	0		0
	B	assistant enseignement artistique principal 2ème classe	3	3	1	2	
	B	assistant enseignement artistique	1	1	1	1	
<b>total filière culturelle</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
animation	B	animateur principal 2ème classe	1	1	1		1
	B	animateur	2	1	1		
	C	adjoint animation principal 2ème classe	3	3	3		
	C	adjoint animation	40	38	10	28	
	C	adjoint animation	41	41	1	40	
<b>total filière animation</b>			<b>87</b>	<b>84</b>	<b>16</b>	<b>68</b>	<b>3</b>
sport	A	conseiller des APS	1	1	1		0
	B	éducateur des APS principal 2è classe	2	2	2		
	B	éducateur des APS	2	2	2		
<b>total filière sport</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>total</b>			<b>349</b>	<b>333</b>			<b>16</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter l'état des postes suivant le tableau présenté ci-dessus (délibération xx-2024)

### **3.Instauraton de la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de directeur général des services**

Référence : Décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics.

Pris pour application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, ce décret applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 supprime les dispositions relatives aux différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire. Il précise les modalités du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (hors volet juridictionnel) et adapte les procédures dans le cadre de ce changement de régime de responsabilité.

Ce texte supprime toutes les références au jugement des comptes et des gestions de fait, à l'apurement administratif des comptes ainsi qu'à l'examen des états de restes des comptables secondaires de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et des comptables de la direction générale des douanes et des droits indirects. Il abroge également l'ensemble des décrets relatifs à la mise en œuvre de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, régisseurs, huissiers de la DGFIP, trésoriers et sous-trésoriers militaires ainsi que des comptables des organismes de sécurité sociale.

Ce changement de principe transfère donc en partie la responsabilité pénale et pécuniaire sur les Directeurs Généraux des Services (DGS) et les responsables des administrations qui intègrent de fait le champ des justiciables, et pourront voir leur responsabilité engagée en cas d'erreur ou de faute. Ils deviennent sanctionnables par le versement d'amendes pouvant aller jusqu'à six mois de leur traitement.

S'agissant d'un régime de responsabilité individuelle sanctionné par une amende, (et non par l'obligation de rembourser un préjudice), le texte n'institue pas de régime d'assurance particulière. L'agent public bénéficie en effet, à l'occasion ou en raison de l'exercice de ses fonctions, de la protection fonctionnelle par laquelle l'administration doit notamment lui apporter une assistance juridique mais pas de système visant à assurer un éventuel préjudice financier.

En compensation de ce risque :

#### **● Le président propose au conseil communautaire :**

- **d'instaurer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de DGS, et de fixer le taux de cette prime à 10 % du traitement soumis à retenue pour pension.**

## **b – Le cycle budgétaire 2024 de la communauté de communes**

A la suite de la présentation budgétaire par politique publique, suit une lecture réglementaire des budgets de la communauté de communes, s'intégrant dans un cycle budgétaire classique.

### **Le budget principal**

Situation financière à l'issue de l'exercice 2023

La situation financière des Balcons du Dauphiné, à la clôture de l'exercice 2023, reste saine. Une diminution des niveaux d'épargne est constatée mais cohérente avec l'accélération du déploiement de l'action publique. La communauté de communes étant désormais structurée, elle peut ainsi mettre en œuvre les actions qu'elle porte et le projet du territoire, au regard des ambitions politiques.

La clôture définitive de l'exercice n'étant pas intervenue au moment de la préparation du budget primitif, et donnant lieu à une reprise anticipée des résultats, l'épargne brute est projetée à 3,8 M €.

Le taux d'épargne brute projeté répond à la stratégie posée et s'établit à 11,6%.

#### **4. Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget principal (délibération xxx)**

Pour l'exercice 2024, la communauté de communes vote son budget au cours du mois de février, afin de permettre l'alignement de l'exercice budgétaire et le déploiement de l'action, sans latence.

De fait, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, en amont de l'adoption du compte administratif correspondant.

Cette reprise anticipée permet d'intégrer, au sein du budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés, sur l'exercice précédent, et de déterminer, dès le stade du vote du budget, les conditions de l'équilibre budgétaire.

A la suite de ces opérations, et de la finalisation des opérations de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, des ajustements pourront, le cas échéant, être apportés lors de l'approbation des comptes de gestion et compte administratif, par l'adoption d'un budget supplémentaire (décision modificative) des budgets primitifs 2024.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	2 272 959,71 €
Résultats antérieurs reportés	5 362 742,45 €
Résultats à affecter	7 635 702,16 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	1 936 444,56 €
Résultats antérieurs reportés	10 942 065,23 €
<b>Résultat cumulé (001)</b>	<b>12 878 509,79 €</b>
Solde des restes à réaliser	-1 259 815,94 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	3 817 851,08 €
<b>Report en recettes de fonctionnement (002)</b>	<b>3 817 851,08 €</b>

#### **4. Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget principal**

● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :

- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :
- 7 635 702,16 € en excédent de fonctionnement
- 12 878 509,79 € en excédent d'investissement

#### **5. Affectation provisoire des résultats 2023**

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :
- Au compte 002, en recettes de fonctionnement 3 817 851,08 €.
- Au compte 1068, en recettes d'investissement 3 817 851,08 €.
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 12 878 509,79 €.

#### **La fiscalité adaptée (délibérations n° xxx à xxx-2024)**

Les recettes fiscales (chapitre 73 – impôts et taxes) constituent les principales recettes de la collectivité.

Conformément aux dispositions du code général des impôts et aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder au vote des taux et produits de fiscalité locale, chaque année.

#### **6. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (délibération xx-2024)**

Pour l'exercice 2024, il est proposé de reconduire le taux de CFE à savoir 22,13%.

#### **7. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (délibération xx-2024)**

S'agissant d'un impôt à ce jour non levé par la communauté de communes, pour l'exercice 2024, il est proposé de voter un taux égal à 0%.

#### **8. La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) (délibération xx-2024)**

Il est proposé de reconduire, pour l'exercice 2024, le taux de TFPNB de 2,48%.

#### **9. La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (délibération xx-2024)**

La taxe GEMAPI est une taxe affectée au financement de l'exercice de la compétence.

Le Pacte Financier, Fiscal et de Solidarité (PFFS) fixe le principe d'une augmentation régulière et raisonnée du produit de la taxe, afin de porter les ambitions politiques en matière de GEMAPI.

Le produit proposé pour 2024 est fixé à 510 000 € (contre 486 000 € les années antérieures, soit une augmentation de 10% du produit et d'environ 30 centimes par habitant).

#### **10. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (délibération xx-2024)**

La TEOM a vocation à financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le taux de cette taxe est donc fixé afin de permettre la participation versée par la communauté de communes au SYCLUM, syndicat chargé d'exercer cette compétence.

La contribution au SYCLUM, pour l'exercice 2024, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, augmente de 10% soit un montant de 9 722 900 €.

Du fait de cette hausse, il convient de procéder au vote d'un taux de TEOM de 11,41% (contre 10,98% en 2023).

**Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Voter les différents taux et produit tels que présentés ci-dessus.**

## 11. Le budget primitif (délibération n°xx-2024)

Recettes de fonctionnement					
Chapitre	BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2023	Total prévu (BP + DM) 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
013	Atténuations de charges	150 000,00 €	200 000,00 €	188 000,00 €	25%
70	Produits des services et ventes diverses	1 403 094,00 €	1 403 094,00 €	1 572 290,00 €	12%
73	Impôts et taxes	13 753 570,00 €	12 422 770,00 €	14 020 670,00 €	2%
731	Fiscalité locale	15 885 287,00 €	17 406 087,00 €	16 662 900,00 €	5%
74	Dotations, subventions et participations	9 709 554,00 €	9 709 554,00 €	10 789 262,51 €	11%
75	Autres produits de gestion courante	173 433,00 €	173 433,00 €	204 000,00 €	18%
002	Résultats de fonctionnement reportés	5 362 742,45 €	5 362 742,45 €	3 817 851,08 €	-29%
<b>Total</b>		<b>46 437 680,45 €</b>	<b>46 677 680,45 €</b>	<b>47 254 973,59 €</b>	<b>2%</b>

Comme en début de tout exercice, les recettes sont inscrites avec sincérité budgétaire mais prudence.

Les produits des services sont en hausse.

Les participations (74) sont également en hausse, liées au déploiement des projets et de l'action.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2023	Total prévu (BP + DM) 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP 2024
011	Charges à caractère général	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	5 310 000,00 €	18%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 085 000,00 €	11 496 000,00 €	12 650 000,00 €	14%
014	Atténuations de produits	10 457 040,00 €	10 517 040,00 €	10 427 040,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	12 765 342,00 €	12 534 342,00 €	13 401 506,00 €	5%
66	Charges financières	39 500,00 €	39 500,00 €	60 100,00 €	52%
67	Charges exceptionnelles	15 500,00 €	15 500,00 €	11 000,00 €	-29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €	10%
023	Virement à la section d'investissement	5 575 298,45 €	5 575 298,45 €	3 195 327,59 €	-43%
<b>Total</b>		<b>46 437 680,45 €</b>	<b>46 677 680,45 €</b>	<b>47 254 973,59 €</b>	<b>2%</b>

Les charges à caractère général (011) sont inscrites à hauteur de 5,3 M€.

Les charges de personnel sont portées à 12,650 M€ prenant en compte les évolutions réglementaires et le GVT notamment.

Les autres charges de gestion courante (65) sont portées à 13,4 M€, en hausse par rapport à 2023, notamment du fait de l'augmentation de la contribution au SYCLUM, dépense compensée par la recette au chapitre 73.

Recettes d'investissement					
Chapitre	BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2023	Total prévu (BP + DM) 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 582 742,46 €	5 582 742,46 €	4 067 851,08 €	-27%
13	Subventions d'investissement	420 000,00 €	420 000,00 €	1 063 285,22 €	153%
27	Autres immobilisations financières (recettes)	208 000,00 €	208 000,00 €	208 000,00 €	0%
024	Produits de cessions	920 000,00 €	920 000,00 €	920 000,00 €	0%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €	10%
041	Opérations patrimoniales		1 968 575,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	5 575 298,45 €	5 575 298,45 €	3 195 327,59 €	-43%
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	10 942 065,23 €	10 942 065,23 €	12 878 509,79 €	18%
<b>Total</b>		<b>25 648 106,14 €</b>	<b>27 616 681,14 €</b>	<b>24 532 973,68 €</b>	<b>-4%</b>

**Pour cet exercice 2024, 50% de l'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068, chapitre 10, pour 3,8 M €.**

Les subventions à percevoir au chapitre 13 sont inscrites avec prudence notamment du fait de lancement de projets et donc de la perception réelle des recettes à venir sur les exercices concomitants ou suivants l'achèvement de la réalisation des projets.

Le produit de cession pour 920 000 € est inscrit de nouveau au chapitre 024 pour la vente du bâtiment de Saint-Chef, cette cession n'ayant pu être régularisée sur l'exercice 2023, du fait d'une discordance entre l'actif du trésor public et l'inventaire comptable de la communauté de communes.

## Dépenses d'investissement

Chapitre	BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2023	Total prévu (BP + DM) 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
10	Excédents de fonctionnements capitalisés		421 000,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00 €	190 000,00 €	227 300,00 €	20%
20	Immobilisations incorporelles	1 163 079,18 €	1 163 079,18 €	760 418,20 €	-35%
204	Subventions d'équipement versées	4 025 678,29 €	4 025 678,29 €	6 321 655,55 €	57%
21	Immobilisations corporelles	3 769 727,89 €	3 769 727,89 €	5 621 895,07 €	49%
23	Immobilisations en cours	16 333 620,78 €	15 412 620,78 €	10 941 704,86 €	-33%
26	Participations et créances rattachées	166 000,00 €	166 000,00 €	160 000,00 €	-4%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	100%
041	Opérations patrimoniales		1 968 575,00 €		
<b>Total</b>		<b>25 648 106,14 €</b>	<b>27 616 681,14 €</b>	<b>24 532 973,68 €</b>	<b>-4%</b>

L'ensemble des dépenses d'investissement des services sont imputées aux chapitres 20, 21 et 23.

Une enveloppe globalisée d'un montant de 6,2 M € est inscrite au chapitre 23, en complément des dépenses des services intégrées.

Le chapitre 204 est en augmentation du fait de l'inscription de l'enveloppe de 4 000 000 € destinée à la mise en œuvre du Pacte Financier, Fiscal et de Solidarité et du fonds de concours à destination des communes.

**Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Voter le budget primitif du budget principal (délibération xx-2024)**

**Les autorisations de programme du budget principal (délibérations xx-2024 à xx-2024)**

### 12. Pôle enfance santé des Avenières Veyrins-Thuellin – création de l'autorisation de programme

Pour cet exercice 2024, il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme pour la réalisation du pôle enfance santé aux Avenières Veyrins-Thuellin :

	Total	2024	2025	2026	2027	2028
Pôle enfance santé des Avenières-Veyrins-Thuellin	9 000 000 €	300 000 €	700 000 €	2 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter l'autorisation de programme relative à la réalisation du pôle enfance santé aux Avenières Veyrins-Thuellin (délibération xx-2024)

13. Actions relatives à la GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) – modification de l'autorisation de programme

14. Aménagement des structures petite enfance – Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme

15. Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Morestel – modification de l'autorisation de programme

16. Aménagement du Serverin – modification de l'autorisation de programme

Parallèlement, il est proposé de modifier les autorisations de programme suivantes afin de tenir compte du montant global et de l'avancée des projets de la façon suivante :

		Total prévisionnel de l'opération	2022	2023 prévu	2023 réalisé	2024	2025	2026
Aménagement des structures petite enfance	Echéancier Initial	2 300 000 €	400 000 €	500 000 €		500 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €
	Echéancier actualisé	3 600 000 €	0 €	0 €	0 €	1 100 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €
Actions relatives à la GEMAPI	Echéancier Initial	2 351 000 €	998 000 €	468 000 €		381 000,00 €	504 000,00 €	
	Echéancier actualisé	2 351 000 €	301 828 €	0 €	143 916 €	800 000 €	500 000 €	605 255 €
MSP Morestel	Echéancier Initial	2 900 000 €		200 000 €		1 600 000,00 €	1 100 000,00 €	
	Echéancier actualisé	3 480 000 €	0 €		13 254 €	500 000 €	1 850 000 €	1 116 746 €
Serverin	Echéancier Initial	3 000 000 €		1 000 000 €		1 500 000,00 €	500 000,00 €	
	Echéancier actualisé	4 000 000 €	0 €	0 €	983 347 €	2 500 000 €	516 653 €	

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter la modification des crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

- Actions relatives à la GEMAPI (délibération xx-2024)
- Aménagement des structures petite enfance (délibération xx-2024)
- MSP de Morestel (délibération xx-2024)
- Aménagement du Serverin (délibération xx-2024)

## Les budgets annexes économie

### Budget ZA Isle Crémieu

#### **17. La reprise anticipée des résultats 2023 (délibération xx-2024)**

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0 €
Résultats antérieurs reportés	605 417,62 €
Résultats à affecter	605 417,62 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-9 104,98 €
Résultats antérieurs reportés	761 183,75 €
Résultat cumulé (001)	752 078,77 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	0 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	605 417,62 €

● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :

- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :
  - 605 417,62 € en excédent de fonctionnement.
  - 752 078,77 € en excédent d'investissement.

#### **18. Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe ZA de l'Isle Crémieu**

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :
  - Au compte 002, en recettes de fonctionnement 605 417,62 €.
  - Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 752 078,77 €.

## 19. Le budget primitif (délibération xx-2024)

La section de fonctionnement s'équilibre à 711 900,62 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	ZA ISLE CREMIEU	BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
70	Produits des services		72 600,00 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196,00 €	33 883,00 €	-71%
002	Résultat de fonctionnement reporté	605 417,62 €	<b>605 417,62 €</b>	0%
<b>Total</b>		<b>722 613,62 €</b>	<b>711 900,62 €</b>	<b>-1%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	ZA ISLE CREMIEU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	130 000 €	2 000 €	-98%
65	Autres charges de gestion courante	5 000 €		-100%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197 €	42 988 €	-88%
023	Virement à la section d'investissement	239 416,62 €	666 912,62 €	179%
<b>Total</b>		<b>722 613,62 €</b>	<b>711 900,62 €</b>	<b>-1%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 1 461 979,39 €.

<b>Recettes d'investissement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>ZA ISLE CREMIEU</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Evolution BP 2023/BP2024</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 197 €	42 988 €	-88%
021	Virement de la section d'investissement	239 416,62 €	666 912,62 €	179%
001	Solde de la section d'investissement reporté	761 183,75 €	<b>752 078,77 €</b>	-1%
<b>Total</b>		<b>1 347 797,37 €</b>	<b>1 461 979,39 €</b>	<b>8%</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>ZA ISLE CREMIEU</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Evolution BP 2023/BP2024</b>
16	Emprunt	1 230 601,37 €	1 428 096,39 €	16%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196 €	33 883 €	-71%
<b>Total</b>		<b>1 347 797,37 €</b>	<b>1 461 979,39 €</b>	<b>8%</b>

● Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Isle Crémieu (délibération n°xx-2024)

## Budget ZA Pays des Couleurs

### **20. La reprise anticipée des résultats 2023 (délibération xx-2024)**

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	186 177,50 €
Résultats antérieurs reportés	85 987,48 €
Résultats à affecter	272 164,98 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-284 031,67 €
Résultats antérieurs reportés	806 729,07 €
Résultat cumulé (001)	522 697,40 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	0 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	272 164,98 €

● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :

- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :
  - 272 164,98 € en excédent de fonctionnement.
  - 522 697,40 € en excédent d'investissement.

### **21. Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe ZA du Pays des Couleurs**

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :
  - Au compte 002, en recettes de fonctionnement 272 164,98 €.
  - Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 522 697,40 €.

## 22. Le budget primitif (délibération xx-2024)

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 503 464,98 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	ZA PAYS DES COULEURS	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
70	Produits des services	61 723 €	150 000 €	143%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 081 300 €	3 081 300 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 987,48 €	272 164,98 €	217%
<b>Total</b>		<b>3 229 010,48 €</b>	<b>3 503 464,98 €</b>	<b>8%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	ZA PAYS DES COULEURS	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	375 000 €	245 000 €	-35%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	2 768 010 €	2 844 040 €	3%
023	Virement à la section d'investissement	85 000,48 €	414 424,98 €	388%
<b>Total</b>		<b>3 229 010,48 €</b>	<b>3 503 464,98 €</b>	<b>8%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 3 781 162,38 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre	ZA PAYS DES COULEURS	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	2 768 010 €	2 844 040 €	3%
021	Virement de la section d'investissement	85 000,48 €	414 424,98 €	388%
001	Solde de la section d'investissement reporté	806 729,07 €	522 697,40 €	-35%
<b>Total</b>		<b>3 659 739,55 €</b>	<b>3 781 162,38 €</b>	<b>3%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre	ZA PAYS DES COULEURS	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
16	Emprunt	578 439,55 €	699 862,38 €	21%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 081 300 €	3 081 300 €	0%
<b>Total</b>		<b>3 659 739,55 €</b>	<b>3 781 162,38 €</b>	<b>3%</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter du budget primitif du budget annexe ZA Pays des Couleurs (délibération n°xx-2024)

## Budget ZA du Rondeau

### **23. La reprise anticipée des résultats 2023 (délibération xx-2024)**

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	118 430,76 €
Résultats antérieurs reportés	-538 231,28 €
Résultats à affecter	-419 800,52 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	0 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat cumulé (001)	
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	0 €
Report en dépenses de fonctionnement (D002)	419 800,52 €

● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :

- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :
  - 419 800,52 € en déficit de fonctionnement.

### **24. Affectation provisoire du résultat 2023 au budget annexe ZA du Rondeau**

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :
  - Au compte 002, en dépenses de fonctionnement 419 800,52 €.

## 25. Le budget primitif (délibération xx-2024)

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 494 832 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	ZA RONDEAU	BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
70	Produits des services	1 171 345 €	802 000 €	-32%
75	Autres produits de gestion courante	740 565,28 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0%
<b>Total</b>		<b>3 604 742,28 €</b>	<b>2 494 832 €</b>	<b>-31%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	ZA RONDEAU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	1 369 000 €	378 520,48 €	-72%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €		-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>538 231,28 €</b>	<b>419 800,52 €</b>	-22%
<b>Total</b>		<b>3 604 742,28 €</b>	<b>2 494 832 €</b>	<b>-31%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 1 696 511 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre	ZA RONDEAU	BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	0%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre	ZA RONDEAU	BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
16	Emprunt	<b>3 679 €</b>	3 679 €	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0%</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter du budget primitif du budget annexe ZA du Rondeau (délibération n°xx-2024)

### Budgets annexes eau potable et assainissement

#### Budget annexe eau potable

#### **26.Reprise anticipée des résultats 2023 – budget eau potable (délibération n°xx-2024)**

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	967 527,37 €
Résultats antérieurs reportés	1 436 153,81 €
Résultats à affecter	2 403 681,18 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	-597 385,47 €
Résultats antérieurs reportés	1 519 711,37 €
<b>Résultat cumulé (001)</b>	<b>922 325,90 €</b>
Solde des restes à réaliser	-716 044,64 €
Besoin de financement	

Affectation au 1068	1 442 208,71 €
<b>Report en recettes de fonctionnement (002)</b>	<b>961 472,47 €</b>

Il convient de préciser que le service de gestion comptable n'a pas procédé aux opérations de dissolution du budget annexe eau en Délégation de Service Public (DSP) et que de fait les résultats de ce budget ne sont pas intégrés aux résultats repris ci-dessus, ceux-ci se basant sur les inscriptions du compte de gestion provisoire.

Les résultats du budget eau en DSP feront l'objet d'une intégration au budget eau lors du vote du budget supplémentaire (décision modificative).

**● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :**

**- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :**

- 2 403 681,18 € en excédent de fonctionnement.
- 922 325,90 € en excédent d'investissement.

#### **27. Affectation du résultat 2023 au budget annexe eau potable**

**● Le président propose au conseil communautaire de :**

**- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :**

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement 961 472,47 €.
- Au compte 1068, en recettes d'investissement 1 442 208,71 €.
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 922 325,90 €.

## 28. Le budget primitif (délibération n°xx-2024)

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 510 564,47 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	EAU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
70	Produits des services	4 805 000,00 €	4 799 092,00 €	0%
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €	0%
77	Recette exceptionnelles	240 000,00 €	0,00 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	680 000,00 €	730 000,00 €	7%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 436 153,81 €	961 472,47 €	-33%
<b>Total</b>		<b>7 181 153,81 €</b>	<b>6 510 564,47 €</b>	<b>-9%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	EAU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	1 652 500,00 €	1 787 600,00 €	8%
012	Charges de personnel	1 700 020,00 €	1 750 000,00 €	3%
014	Atténuations de produits	500 000,00 €	500 000,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €	60 000,00 €	0%
66	Charges financières	157 780,00 €	186 800,36 €	18%
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €	11 000,00 €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0%
023	Virement à la section d'investissement	1 599 853,81 €	715 164,11 €	-55%
<b>Total</b>		<b>7 181 153,81 €</b>	<b>6 510 564,47 €</b>	<b>-9%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 5 335 184,09 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre	EAU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
1068	Réserves	957 435,87 €	1 442 208,71 €	51%
13	Subventions d'investissement	181 614,00 €	180 392,00 €	-1%
16	Emprunt	1 571 164,99 €	575 093,37 €	-63%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0%
021	Virement de la section d'investissement	1 599 853,81 €	715 164,11 €	
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 519 711,37 €	922 325,90 €	-39%
<b>Total</b>		<b>7 329 780,04 €</b>	<b>5 335 184,09 €</b>	<b>-27%</b>

Dans l'attente de la reprise des résultats du budget eau DSP, une recette d'emprunts au chapitre 16 est prévue afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement				
Chapitre	EAU	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
16	Emprunt	330 680,00 €	387 352,24 €	17%
20	Immobilisations incorporelles	537 940,36 €	350 000,00 €	-35%
21	Immobilisations corporelles	1 143 031,85 €	1 115 000,00 €	-2%
23	Immobilisations en cours	4 638 127,83 €	2 752 831,85 €	-41%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	680 000,00 €	730 000,00 €	7%
<b>Total</b>		<b>7 329 780,04 €</b>	<b>5 335 184,09 €</b>	<b>-27%</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter du budget primitif du budget annexe eau potable (délibération n°xx-2024)

**Budget annexe assainissement**

## 29. Reprise anticipée des résultats 2023 budget assainissement (délibération n°xx-2024)

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	1 198 420,86 €
Résultats antérieurs reportés	1 698 605,00 €
Résultats à affecter	2 897 025,86 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-929 161,97 €
Résultats antérieurs reportés	2 152 968,59 €
<b>Résultat cumulé (001)</b>	1 223 806,62 €
Solde des restes à réaliser	358 595,68 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	1 738 215,52 €
<b>Report en recettes de fonctionnement (002)</b>	1 158 810,34 €

Il convient de préciser que le service de gestion comptable n'a pas procédé aux opérations de dissolution du budget annexe assainissement en DSP et que de fait les résultats de ce budget ne sont pas intégrés aux résultats repris ci-dessus, ceux-ci se basant sur les inscriptions du compte de gestion provisoire.

Les résultats du budget assainissement en DSP feront l'objet d'une intégration au budget assainissement lors du vote du budget supplémentaire (décision modificative).

● A l'issue de l'exercice 2023, le président propose au conseil communautaire de :

- Reprendre les résultats de la façon anticipée s'établissent à :

- 2 897 025,86 € en excédent de fonctionnement.
- 1 223 806,62 € en excédent d'investissement.

## 30. Affectation du résultat 2023 au budget annexe assainissement

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Affecter de manière anticipée les résultats de la façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement 1 158 810,34 €.
- Au compte 1068, en recettes d'investissement 1 738 215,52 €.
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 223 806,62 €.

### 31. Le budget primitif (délibération n°xx-2024)

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 859 810,34 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	ASSAINISSEMENT	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
70	Produits des services	4 177 000,00 €	4 681 000,00 €	12%
74	Subventions et participations	82 000,00 €	70 000,00 €	-15%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	825 000,00 €	950 000,00 €	15%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 698 605,00 €	1 158 810,34 €	-32%
<b>Total</b>		<b>6 782 605,00 €</b>	<b>6 859 810,34 €</b>	<b>1%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	ASSAINISSEMENT	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	2 003 500,00 €	2 057 200,00 €	3%
012	Charges de personnel	743 000,00 €	500 000,00 €	-33%
014	Atténuations de produits	265 000,00 €	265 000,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €	60 000,00 €	0%
66	Charges financières	436 105,00 €	514 815,00 €	18%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	15 000,00 €	-40%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 250 000,00 €	2 450 000,00 €	-25%
023	Virement à la section d'investissement		997 795,34 €	100%
<b>Total</b>		<b>6 782 605,00 €</b>	<b>6 859 810,34 €</b>	<b>1%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 8 020 143,48 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre	ASSAINISSEMENT	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
10222	FCTVA	650 000,00 €	200 000,00 €	-69%
1068	Réserves	73 780,51 €	1 738 215,52 €	2256%
13	Subventions d'investissement	1 783 707,00 €	1 410 326,00 €	-21%
16	Emprunt	1 215 682,86 €	0,00 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 250 000,00 €	2 450 000,00 €	-25%
021	Virement de la section d'investissement	0,00 €	997 795,34 €	
001	Solde de la section d'investissement reporté	2 152 968,59 €	1 223 806,62 €	-43%
<b>Total</b>		<b>9 126 138,96 €</b>	<b>8 020 143,48 €</b>	<b>-12%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre	ASSAINISSEMENT	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
16	Emprunt	1 112 375,00 €	1 009 419,00 €	-9%
20	Immobilisations incorporelles	705 330,00 €	446 418,60 €	-37%
21	Immobilisations corporelles	710 891,15 €	656 000,00 €	-8%
23	Immobilisations en cours	5 772 542,81 €	4 958 305,88 €	-14%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	825 000,00 €	950 000,00 €	15%
<b>Total</b>		<b>9 126 138,96 €</b>	<b>8 020 143,48 €</b>	<b>-12%</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Voter du budget primitif du budget annexe assainissement (délibération n°xx-2024)

## **L'office de tourisme, budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**

La stratégie repose sur 2 objectifs : donner les moyens à l'Office du Tourisme (OT) d'être le bras armé de la communauté de communes en matière de développement touristique (une convention d'objectifs et de moyens entre l'OT et la communauté de communes sera établie en 2024) et construire un réseau structuré d'acteurs du tourisme.

L'objectif est également de dégager des marges de manœuvres pour de nouvelles missions, par la mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil en cours de travail par les membres du comité de travail développement touristique.

Côté recettes, la subvention de la communauté de communes en 2024 passera de 420 000 € à 456 000 € afin d'intégrer le « transfert » du budget afférent aux courses cyclistes Alpes Isère Tour et Ain Bugey Valromey Tour. La recette de taxe de séjour prévue au budget primitif 2024 est de 143 000 €. S'ajoutera les subventions pour le poste d'animateur du collectif Lyon Léman (environ 37 000 €), des subventions Leader en attente de versement (environ 25 000 €) et le produit des services commercialisés (visite, boutique.) pour 30 000 €.

Les charges de personnel constituent les principales dépenses : 436 800 €. Les effectifs sont constants. Une réorganisation de l'équipe comprenant une définition des postes et la mise en cohérence avec les niveaux de rémunération a été réalisée en 2023. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une application de la politique sociale de la communauté de communes.

Le reste des fonds disponibles sont fléchés sur les charges à caractère général pour un montant de 239 980 €. Les principales dépenses sont : les actions de promotion, les visites du patrimoine et stock de la boutique et les frais de fonctionnement des bureaux d'information touristique.

Une dépense de 11 000 € est inscrite en charges de gestion courante. Elle correspond au versement d'une subvention à la régie municipale de la Vallée bleue à Montalieu-Vercieu dans le cadre d'un partenariat concernant l'information touristique des Balcons du Dauphiné au sein du point d'accueil de la base de loisirs.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 60 000 €. Elles prévoient essentiellement le réaménagement du bureau d'information touristique de Crémieu.

Depuis sa création en 2017, le budget de l'office de tourisme était alimenté par des subventions Leader issues du précédent programme. Cette ressource financière disparaît. Ainsi, une transformation progressive du modèle économique de cet EPIC est à engager afin d'optimiser au plus juste les dépenses selon les missions à couvrir ainsi qu'une diversification des recettes.

Les pistes d'optimisation sont les suivantes :

- Engager une transformation de la stratégie d'accueil de l'office de tourisme afin de réduire les dépenses liées au fonctionnement des Bureaux d'Information Touristique (BIT) ;
- Développer les recettes de la taxe de séjour, notamment par une augmentation des taux ;
- Développer les recettes commerciales avec la mise en place d'une stratégie de partenariat payant pour les socio-professionnels pour de nouveaux services ; et le développement des boutiques.

### 32. Vote du budget primitif de l'EPIC – Office de tourisme 2024

La section de fonctionnement s'équilibre à 913 356,47 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	EPIC	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
013	Atténuations de charge	0,00 €	15 010,00 €	100%
70	Produits des services	28 000,00 €	30 500,00 €	9%
74	Subventions et participations	590 000,00 €	514 000,00 €	-13%
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00 €	143 130,37 €	-16%
002	Résultat de fonctionnement reporté	36 050,07 €	210 716,10 €	485%
<b>Total</b>		<b>824 050,07</b>	<b>913 356,47 €</b>	<b>11%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	EPIC	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
011	Charges à caractère général	277 000,00 €	236 980,00 €	-14%
012	Charges de personnel	423 000,00 €	436 800,00 €	3%
65	Autres charges de gestion courante	11 120,00 €	47 120,00 €	324%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	61 000,00 €	60 000,00 €	-2%
023	Virement à la section d'investissement	51 930,07 €	132 456,47 €	155%
<b>Total</b>		<b>824 050,07 €</b>	<b>913 356,47 €</b>	<b>11%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 255 075,42 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre	EPIC	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
10	Réserves	66 752,00 €		-100%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	61 000,00 €	60 000,00 €	-2%
021	Virement de la section de fonctionnement	51 930,07 €	132 456,47 €	155%
001	Solde de la section d'investissement reporté		62 618,95 €	
<b>Total</b>		<b>179 682,07 €</b>	<b>255 075,42 €</b>	<b>42%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre	EPIC	BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP2024
20	Immobilisations incorporelles	39 050,07 €	5 000,00 €	-87%
21	Immobilisations corporelles	103 880,00 €	250 075,42 €	141%
001	Solde de la section d'investissement reporté	36 752,00 €		-100%
<b>Total</b>		<b>179 682,07 €</b>	<b>255 075,42 €</b>	<b>42%</b>

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Approuver le budget primitif 2024 de l'ÉPIC, office de tourisme des Balcons du Dauphiné.

### 33. Attribution de la subvention à l'ÉPIC

Pour rappel, la mise en œuvre de la politique de développement touristique est assurée par l'office de tourisme des Balcons du Dauphiné constitué sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC). Son financement se compose d'une subvention de fonctionnement de la communauté de communes qui en a la tutelle, mais également du reversement de la taxe de séjour perçue par la communauté de communes et de recettes propres (autres subventions publiques sur des projets spécifiques et chiffre d'affaires boutique et visites du patrimoine).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 456 000 € à l'ÉPIC, en augmentation par rapport à la subvention de 2023 (420 000 €) en raison notamment du glissement de l'affectation des crédits relatifs aux subventions au Tour du Valromey (TVO) et Alpes Isère Tour (AIT) à l'office de tourisme qui portera désormais budgétairement ces partenariats (36 000 €). Pour information, la taxe de séjour s'est élevée à 143 000 € en 2023.

● Le président propose au conseil communautaire de :

- Attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 456 000 € pour l'exercice 2024 de l'ÉPIC, office de tourisme des Balcons du Dauphiné.